



# Bulletin Officiel

N° 5616 Vendredi 25 Mai 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »	2-8
ABC TUNISIE 2018 -01 »	9-13
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »	14-20
ATL « 2018 - 1 »	21-24

### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

ATTIJARI BANK	25
---------------	----

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

TELNET HOLDING - AGE -	26
TUNIS RE - AGS -	26
MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS - AGO -	27
MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS - AGE -	27

### PROJET DE RESOLUTIONS

TELNET HOLDING S.A - AGE -	28
SOTEMAIL - AGE -	29-30
MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS - AGO -	31-32
MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS - AGE -	33

### INFORMATIONS POST AGO - AGE

ARAB INTERNATIONAL LEASE - AIL -	34-37
BANQUE TUNISO KOWEITIEENNE - BTK -	38-40
ASSURANCES BIAT	41-44

### RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV SECURITY	45
CAP OBLIG SICAV	46
SICAV BH PLACEMENT	47-48
SICAV BH OBLIGATAIRE	49-50

### PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	51
FCP INNOVATION	51
TUNISIAN PRUDENCE FUND	52
UGFS BONDS FUND	52
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	53

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

54-55

### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### ANNEXE II

#### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- SANIMED
- TUNISIAN PRUDENCE FUND

### ANNEXE III

#### SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2018

- ARABIA SICAV
- TUNISO-EMIRATIE SICAV

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

**I. Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

### **But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **II. Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt :** « **BNA Subordonné 2018-1** »

**Nature des titres :** Titres de créance.

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées seront nominatives.

**Catégorie des titres :**

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

**Législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### **Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

### **Amortissement et remboursement**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

**Païement:**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :**

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (Taux variable) :**

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

**Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Mode de placement :**

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **III. Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

**Marché des titres :** Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :**

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

##### **➤ Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.**

**La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de BNA Capitaux: [www.Bnacapitaux.com.tn](http://www.Bnacapitaux.com.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.**



**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

**But de l'émission :** ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

**Dénomination de l'emprunt :** « ABC TUNISIE 2018-01 ».

**Montant :** 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Prix d'émission** : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres** : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêts** :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

**Cotation en Bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-1000** en date du **19 avril 2018**, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du **13 avril 2018** sous le N° **18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **But de l'émission**

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».**

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

**Prix de souscription et d'émission:**

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

**Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.



- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

**Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

**Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

#### **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### **Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

#### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

#### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

#### **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

---

**Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

**Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE****« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

<b>Catégorie</b>	<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

**Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2018-1 ».

**Montant :** **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres :** Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :**

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public** : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Garantie** : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'émission** : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

**Cotation en Bourse :** L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.



**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**ATTIJARI BANK**

**Siège social : 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord 1080 Tunis**

Attijari Bank porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **20/04/2018**, a décidé d'augmenter le capital social de la banque d'un montant de 4.968.535 de dinars, pour le porter de 198.741.450 à 203.709.985 Dinars et ce par incorporation de réserves à prélever sur le compte « Résultats reportés ».

Cette augmentation du capital sera réalisée par la création de **993.707** actions nouvelles, de valeur nominale de 5 (Cinq) Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux actionnaires propriétaires des 39.748.290 actions, portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2018, à raison d'**1** (une) action nouvelle pour **40** (quarante) actions anciennes.

En vue d'assurer un bouclage exact de l'augmentation du capital tout en préservant l'équité entre les actionnaires, Attijari Bank s'engage à acheter dix (10) droits d'attribution de l'action Attijari Bank en vue de leur annulation.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été confiés par l'AGE du 20/04/2018, le conseil d'administration réuni le **04/05/2018** a décidé le détachement du droit d'attribution relatif à cette augmentation de capital, en date du **25/05/2018**.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

**Cotation en Bourse :**

Les actions anciennes d'Attijari Bank seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **25/05/2018**.

La mise en paiement des dividendes au titre de l'exercice 2017 dont bénéficient les seules actions anciennes étant fixée au **08/05/2018**, les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **25/05/2018** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **25/05/2018**.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **25/05/2018**.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**TELNET HOLDING S.A**

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire fixée pour le Lundi 25 juin 2018 à 17 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac- Tunis est arrêté comme suit :

1. Mise à jour des statuts de la société ; et
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

---

2018 - AS - 6061

---

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE**

**Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »**  
Siège social : 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance « **Tunis Re** » **sont** convoqués à l'Assemblée Générale Spéciale qui aura lieu le Lundi 04 Juin 2018 à 08H30 mn , à l'Hôtel LAICO Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Election d'un membre au Conseil d'Administration pour représenter les petits porteurs pour la période 2018, 2019 & 2020.

---

2018 - AS - 6062

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 09 juin 2018 à 11h00, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2017 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2017;
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2017 ;
4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2017 et distribution de dividendes ;
6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2017 ;
7. Quitus aux membres du conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des Jetons de présence ;
9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 30 jours avant la date de la réunion.

---

2018 - AS - 6063

---

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, pour le samedi 09 juin 2018 à 12h00, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société;
2. Modification corrélative des statuts de la société ;
3. Pouvoirs pour formalités.

---

2018 - AS - 6064

**AVIS DE SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS**

**TELNET HOLDING S.A**

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

Projet de résolutions de la société TELNET HOLDING à soumettre à l’approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 25 juin 2018.

***PREMIERE RESOLUTION***

Après avoir entendu le rapport du Conseil, l’Assemblée Générale décide d’amender certains articles des statuts décidés lors de l’Assemblée Générale Extraordinaire du 16 septembre 2015 pour des raisons de commodité de gestion de la société et approuve les nouveaux statuts mis à jour.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....*

***DEUXIEME RESOLUTION***

L’Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....*

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-**

SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET – MONASTIR

Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne d'Email - SOTEMAIL qui se tiendra en date du 05 juin 2018.

**Projet de la 1<sup>ière</sup> résolution :**

Après lecture du rapport de gestion et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2017, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

***Cette résolution est adoptée à ....***

**Projet de la 2<sup>ième</sup> résolution :**

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2017 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale approuve également les choix et méthodes comptables adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2017 un résultat net après modifications comptables bénéficiaire s'élevant à **395 716,034** dinars.

***Cette résolution est adoptée à ....***

**Projet de la 3<sup>ième</sup> résolution :**

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial.

***Cette résolution est adoptée à ....***

**Projet de la 4<sup>ième</sup> résolution :**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

<b>Résultat net de l'exercice 2017</b>	<b>395 716,034</b>
(+) Résultat reportés (suite résolution n° 4 du PV DE L'AGO du 23 juin 2017)	-6 367 070,783
<b>Résultat reporté 2017</b>	<b>-5 971 354,749</b>

***Cette résolution est adoptée à ....***

- Suite -

**Projet de la 5<sup>ème</sup> résolution :**

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration et au directeur général pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2017.

**Cette résolution est adoptée à ....**

**Projet de la 6<sup>ième</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

**Cette résolution est adoptée à ....**

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PROJET DES RESOLUTIONS AGO****MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 09 juin 2018.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS », et les rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2017, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2017, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2017 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2017	2 451 246,284
Résultats reportés antérieurs	6 291 292,612
<b>Sous total</b>	<b>8 742 538,896</b>
Réserve légale 5%	-123 000,000
Réserve spéciale de réinvestissement	<b>-650 000,000</b>
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	<b>896 201,829</b>
Résultats reportés (soumis à RS en cas de distribution)	<b>7 073 337,067</b>

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014 et des dispositions de l'article 46 de la loi 2017-66 du 18 décembre 2017, l'impôt de 10% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

- Suite -

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	896 201,829
Prime d'émission	4 342 460,000
<b>TOTAL</b>	<b>5 238 661,829</b>

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de distribuer un dividende de 180 millimes par action correspondant à la somme globale de 1 217 700 Dinars, prélevée sur la prime d'émission.

Ainsi, l'assemblée générale ordinaire précise que les dividendes distribués de 1 217 700 Dinars sont de ce fait hors champ d'application de la retenue à la source sur les dividendes.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du .....

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2017.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2017.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 8.000 Dinars Brut par administrateur au titre de l'exercice 2017.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**



**AVIS DE SOCIETES**

**PROJET DES RESOLUTIONS AGE**

**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 09 juin 2018.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social de la société « MPBS » pour un montant de Six Cent Soixante Seize Mille Cinq Cent Dinars (676 500 TND) pour le porter de Treize Millions Cinq Cent Trente Mille Dinars (13 530 000 TND) à Quatorze Millions Deux Cent Six Mille Cinq Cent Dinars (14 206 500 TND), et ce par la création de 338 250 Actions nouvelles gratuites de 2 Dinars de nominal l'une, à répartir entre les anciens actionnaires et les cessionnaires de droits d'attribution à raison d'Une action nouvelle gratuite pour Vingt actions anciennes.

Cette augmentation se fera par l'incorporation de la réserve spéciale de réinvestissement conformément aux dispositions de l'article 7 du Code d'incitation aux investissements pour un montant de Six Cent Cinquante Mille Dinars (650 000 TND) et par l'incorporation d'une partie des résultats reportés pour un montant de Vingt Six Mille Cinq Cent Dinars (26 500 TND), à prélever sur les résultats reportés des exercices 2014-2015 -2016 et 2017.

La jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée à partir du 01 janvier 2018.

L'assemblée générale extraordinaire donne pouvoir au conseil d'administration pour la réalisation et la constatation de cette augmentation du capital.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence de la résolution précédente et sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital projetée, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 6 des Statuts de la Société :

**ARTICLE 6 "Nouveau" : CAPITAL SOCIAL**

Le capital social de la société est fixé à Quatorze Millions Deux Cent Six Mille Cinq Cent Dinars (14 206 500 TND) divisé en Sept Millions Cent Trois Mille Deux Cent Cinquante Actions (7103250) actions nominatives de Deux Dinars Tunisiens (2 TND) chacune, libérées intégralement.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au conseil tous pouvoirs, pour la réalisation de cette opération.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**AVIS DE SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**ARAB INTERNATIONAL LEASE**

Siège social : 11, rue Hédi Nouira Immeuble BTK 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 avril 2018, la société ARAB INTERNATIONAL LEASE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :**

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions règlementées qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité

**Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour affecter les résultats de l'exercice clos le 31/12/2017 comme suit (en dinars):

▪ Résultat net déficitaire 2017	: (2 154 488)
▪ Report à nouveau 2016	: ( 933 820)
▪ Solde	(3 088 308)
▪ Amortissements différés	(266 406)
▪ Report à nouveau 2017	( 2 821 902)

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

- Suite -

#### **Cinquième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présences au titre de l'exercice 2017 pour un montant global de 87,500 mille dinars brut, et donne pouvoir au conseil pour décider de leurs répartitions.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité

#### **Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Mr Yves BORDIER et Mr Faouzi LABASSI en tant que deux administrateurs jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2017.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité

#### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne :

- Mr Noureddine YAICHE, Président du Conseil d'Administration
- La Banque Tuniso-Koweitienne
- La Société Tunisienne de Banque
- Mr Wajdi KOUBAA,
- Mr Yves BORDIER,
- Mr Stéphane HURET,
- Mme Rim LAKHOUA,
- Mr Faouzi LABASSI,
- Mr Khaled ZOUARI,
- Mr Slim Hedi CHEKILI

Comme administrateurs de la société pour une période de 3 ans prenant fin avec la date de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020

#### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne les cabinets :

- Consulting and Financial Firm – CNF sis au 5 Rue Sufetula, Notre dame – Mutuelle ville – 1002 Tunis
- La Générale d'Audit & Conseil – GAC, sise au 9, Place Ibn Hafis, Mutuelle Ville 1002

comme commissaires aux comptes de la société pour une durée de 3 ans prenant fin avec la date de tenue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

#### **Neuvième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen de la note relative aux ressources nécessaires à la mobilisation des ressources pour le financement de l'activité de la société, autorise l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 Millions de dinars à compter de la date de présente réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et ce jusqu'au 31 décembre 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission de l'emprunt obligataire, fixer son montant et son calendrier et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité

- Suite -**Dixième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toute formalité légale de publicité.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité

**2-Le bilan après affectation du résultat :**

En dinars	Notes	31 decembre 2017	31 decembre 2016
<b>A C T I F</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	8 294 722	10 687 822
Placements à court terme	5	2 000 000	-
Créances issues d'opérations de leasing	6	193 928 568	202 363 956
Placements à long terme	7	4 200 000	4 200 000
Valeurs immobilisées		2 085 964	307 534
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	8	1 578 192	22 772
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	9	507 772	284 762
Autres actifs	10	2 468 892	2 325 165
<b>Total de l'actif</b>		<b>212 978 146</b>	<b>219 884 477</b>
<b>P A S S I F</b>			
Concours bancaires et dettes rattachées	11	10 868 582	8 980 645
Emprunts et dettes rattachées	12	162 013 364	170 459 208
Dettes envers la clientèle	13	2 587 381	2 735 887
Fournisseurs et comptes rattachés	14	7 490 715	5 704 425
Autres passifs	15	3 053 898	2 806 124
<b>Total du passif</b>		<b>186 013 941</b>	<b>190 686 289</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		25 000 000	25 000 000
Réserves		5 052 514	5 132 008
Résultats reportés		(3 088 308)	(933 820)
Résultat de l'exercice			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>26 964 205</b>	<b>29 198 188</b>
<b>Total passif et capitaux propres</b>		<b>212 978 146</b>	<b>219 884 477</b>

- Suite -**3-L'état d'évolution des capitaux propres :**

	Capital social	Réserve légale	Reserves pour réinvestissements exonérés	Réserve pour FRGE	Reserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2016	25 000 000	1 090 204	3 000 000	300 000	741 804	62 714	(996 534)	29 198 188
Réserve légale								
Distribution de dividendes								
Dotations fonds social								
Intérêt des prêts accordés sur le fonds social					1 854			1 854
Bonification d'intérêt sur prêts accordés par d'autres organismes								
Subventions sur fonds Social								
Tickets restaurant et autres					(81 348)			(81 348)
Affectation résultat 2017						(996 534)	996 534	0
Effet de modification ncomptables								
Résultat de la période close le 31 décembre 2017							(2 154 488)	(2 154 488)
Solde au 31 décembre 2017 avant affectation de résultat 2017	25 000 000	1 090 204	3 000 000	300 000	662 310	(933 820)	(2 154 488)	26 964 205
Affectation résultat 2017						(2 154 488)	2 154 488	
Capitaux propres après affectation du résultat 2017	25 000 000	1 090 204	3 000 000	300 000	662 310	(3 088 308)	0	26 964 205

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Informations post AGO****Banque Tuniso-Koweitienne****Groupe BPCE**

Siège Social :10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Suite à la réunion de son assemblée Générale Ordinaire en date du 30 avril 2018, la banque Tuniso-Koweitienne publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées
- Le Bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres.

**I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité social de la BTK pour l'exercice 2017 et du rapport général des Commissaires aux Comptes pour la même période, approuve dans leur intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 faisant apparaître un résultat déficitaire de- 39 695 989 DT.

Elle approuve également les opérations traduites par ces états financiers ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes de la BTK au titre de l'exercice 2017 et relatif aux opérations régies par l'article 62 de la loi 2016-48 relative aux établissements de crédits et par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve dans leur intégralité ces opérations.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter la perte de l'exercice clos au 31/12/2017 s'élevant à -39 695 989 DT comme suit :

	2017
Résultat net de l'exercice 2017	-39 695 989
Report à nouveau 2016	-75 245 281
Cumul résultat à affecter	-114 941 270
Réserve légale (5%) avec limite à 10% du capital	
Amortissements différés	-7 132 158
Report à nouveau	-107 809 112

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité consolidé du groupe BTK pour l'exercice 2017 et du rapport général des Commissaires aux Comptes pour la même période, approuve dans leur intégralité le rapport d'activité consolidé ainsi que les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Elle approuve également les opérations traduites par ces états financiers ou résumées dans ces rapports.

- Suite -

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs à titre de jetons de présence une somme globale annuelle brute de 320 000 DT au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne au Conseil d'Administration pouvoir de répartir cette somme entre les Administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

Compte tenu de l'arrivée du terme de la totalité des mandats des commissaires aux comptes, en vertu des articles 259 et 260 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité de Commissaires aux comptes de la BTK, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2021 à l'effet de statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sauf en cas de modification de la date de clôture de l'exercice social :

- Cabinet Mazars représenté par son associé Monsieur Borhène CHEBBI,
- Cabinet BDO représenté par son associé Monsieur Adnène ZGUIDI,

Les associées des cabinets Mazars et BDO ont indiqué, par avance, qu'ils acceptaient ces fonctions, ayant déclaré qu'ils satisfaisaient à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de leurs mandats en qualité de commissaires aux comptes de la BTK.

Ces nominations seront soumises aux formalités requises par la réglementation bancaire auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la BTK à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

**II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (milliers de dinars)**

	déc.-17	déc.-16	Variation	
			Montant	%
<b>ACTIF</b>				
AC1- Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	36 634	37 616	-982	-3%
AC2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	56 355	62 124	-5 769	-9%
AC3- Créances sur la clientèle	1 292 927	1 356 943	-64 016	-5%
AC4- Portefeuille-titres commercial	99 171	97 572	1 599	2%
AC5- Portefeuille d'investissement	43 704	44 289	-585	-1%
AC6- Valeurs immobilisées	28 803	33 291	-4 488	-13%
AC7- Autres actifs	25 009	18 101	6 908	38%
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 582 603</b>	<b>1 649 936</b>	<b>-67 333</b>	<b>-4%</b>
<b>PASSIF</b>				
PA1- Banque centrale et CCP	45 000	15 000	30 000	200%
PA2- Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	72 150	137 170	-65 020	-47%
PA3- Dépôt & avoirs de la clientèle	841 614	862 092	-20 478	-2%
PA4- Emprunts & ressources spéciales	436 038	493 805	-57 767	-12%
PA5- Autres passifs	64 493	57 867	6 627	11%
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 459 295</b>	<b>1 565 934</b>	<b>-106 639</b>	<b>-7%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
CP1- Capital	180 000	100 000	80 000	80%
CP2- Réserves	61 769	61 769	0	0%
CP4- Autres capitaux propres	3 157	3 604	-447	-12%
CP5- Résultats reportés( y compris amort_différés)	-121 618	-81 371	-83 093	ns
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>123 308</b>	<b>84 002</b>	<b>-3 541</b>	<b>-4%</b>
<b>TOTAL PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 582 603</b>	<b>1 649 936</b>	<b>-67 333</b>	<b>-4%</b>

**III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

Libellé	Capital	Réserve légale	Fonds social	Réserves des bénéfices exonérés	Autres réserves	Résultats reportés	Amortissements différés	Résultat net de la période	Total
Solde à fin Décembre 2016	100 000	10 000	3 604	11 643	40 126	1 172		-82 543	84 002
Augmentation du Capital	100 000								100 000
à déduire : Capital souscrit appelé non libérée	-20 000								-20 000
Résultat 2016 avant affectation			550			-76 416	-6 677	82 543	0
Opérations sur fonds social			-997						-997
Résultat de l'exercice 12.2017								-39 696	-39 696
<b>Solde à fin Décembre 2017 (Avant affec résultat)</b>	<b>180 000</b>	<b>10 000</b>	<b>3 157</b>	<b>11 643</b>	<b>40 126</b>	<b>-75 244</b>	<b>-6 677</b>	<b>-39 696</b>	<b>123 308</b>
Affectation résultat 2017						-32 565	-7 131	39 696	0
<b>Solde à fin Décembre 2017 (Après affec résultat)</b>	<b>180 000</b>	<b>10 000</b>	<b>3 157</b>	<b>11 643</b>	<b>40 126</b>	<b>-107 809</b>	<b>-13 809</b>	<b>0</b>	<b>123 308</b>



<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INFORMATIONS POST AGO****Assurances BIAT**

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 mai 2018, Assurances BIAT, publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :****Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2017 et des rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes, approuve : le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les Conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2017.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.**

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale décide de **répartir le bénéfice net** de l'exercice 2017, qui s'élève à **4 105 449,186 Dinars** majoré du report à nouveau de **37,288 Dinars** soit au total **4 105 486,474 Dinars** comme suit :

<i>Projet d'affectation des résultats de 2017</i>	
Bénéfice Net 2017	4 105 449,186
Report exercice 2016	37,288
<b>Total</b>	<b>4 105 486,474</b>
Réserves légales (5%)	205 274,324
<b>1<sup>er</sup> reliquat</b>	<b>3 900 212,150</b>
Réserves Pour Réinvestissements Exonérés (prélevés sur Bénéfices de l'exercice 2017)	1 500 000,000
<b>2<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>2 400 212,150</b>
Fonds social (prélevés sur Bénéfices de l'exercice 2017)	400 000,000
<b>3<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>2 000 212,150</b>
Dividendes à distribuer	1 980 000,000
<b>Report à nouveau</b>	<b>20 212,150</b>

L'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende de neuf (9) dinars par action au titre de l'exercice 2017, à servir à partir du 2 Juillet 2018.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.**

- Suite -

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Conseil d'Administration**, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2017, des jetons de présence d'un montant brut de **quarante-cinq mille dinars (45 000 TND)**.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.**

**Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Comité Permanent d'Audit**, un montant brut de **dix mille dinars (10 000 TND)**, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2017, à répartir entre les membres du Comité Permanent d'Audit.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.**

**Cinquième Résolution :**

Après avoir constaté l'arrivée à terme des mandats des Administrateurs suivants :

- **Madame Henen FEKI BEN AYED**
- **Monsieur Abderrazek LAHIANI**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de **M. Abderrazek LAHIANI** pour une durée de **trois (03) années** expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.**

**Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat du **Co-Commissaire aux comptes Cabinet « ORGA Audit » représenté par Monsieur Mohamed Salah BEN AFIA** arrive à échéance lors de la présente Assemblée, décide de nommer **la société FMBZ KPMG TUNISIE (S.A) représentée par Mme Kalthoum BOUGUERRA**, pour une durée de trois (03) années expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.**

**Septième Résolution :**

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.**

- Suite -

2- Le bilan après affectation du résultat :

**Société Assurances BIAT**  
**Bilan Après Affectation du Résultat de l'Exercice 2017**  
*(Unité : en Dinars)*

ACTIFS	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
<b>AC 1 Actifs incorporels</b>				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	1 873 671	1 264 032	609 639	307 182
AC13 Fonds de commerce			-	-
AC14 Acomptes versés	82 325	-	82 325	389 795
	<b>1 955 996</b>	<b>1 264 032</b>	<b>691 964</b>	<b>696 976</b>
<b>AC 2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	1 369 953	797 187	572 767	267 989
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	2 378 535	1 640 682	737 853	699 823
	<b>3 748 488</b>	<b>2 437 868</b>	<b>1 310 620</b>	<b>967 812</b>
<b>AC 3 Placements</b>				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	801 360	29 771	771 589	787 616
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	3 440 640		3 440 640	
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	19 665 269	640 521	19 024 748	13 396 455
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	243 432 653		243 432 653	197 603 914
AC334 Autres prêts	413 072		413 072	417 582
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	31 500 000		31 500 000	30 000 000
AC336 Autres dépôts			-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	448 587		448 587	385 788
	<b>299 701 582</b>	<b>670 292</b>	<b>299 031 289</b>	<b>242 591 355</b>
<b>AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provisions pour primes non acquises	3 172 478		3 172 478	2 983 943
AC520 Provisions d'assurance vie	318 515		318 515	394 649
AC530 Provision pour sinistres (vie)	488 214		488 214	337 690
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	15 235 462		15 235 462	15 615 827
AC540 Provision pour PB ( vie)	-		-	-
AC541 Provision pour PB ( Non vie)	619 138		619 138	602 242
	<b>19 833 806</b>	<b>-</b>	<b>19 833 806</b>	<b>19 934 352</b>
<b>AC 6 Créances</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	1 112 859		1 112 859	909 304
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	21 355 792	4 872 212	16 483 580	19 446 917
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	2 992 767	629 808	2 362 958	1 543 858
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	2 322 139	1 139 174	1 182 965	4 215 294
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	38 654		38 654	23 089
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	741 417		741 417	330 007
AC633 Débiteurs divers			-	-
	<b>28 563 628</b>	<b>6 641 194</b>	<b>21 922 433</b>	<b>26 468 469</b>
<b>AC 7 Autres éléments d'actif</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	7 079 355		7 079 355	5 238 896
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	2 539 250		2 539 250	3 035 764
AC722 Autres charges a repartir	520 669		520 669	532 814
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	7 735 315		7 735 315	6 277 474
AC732 Estimations de réassurances - acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation			-	-
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres				
	<b>17 874 590</b>	<b>-</b>	<b>17 874 590</b>	<b>15 084 948</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>371 678 090</b>	<b>11 013 387</b>	<b>360 664 702</b>	<b>305 743 913</b>

- Suite -

**Société Assurances BIAT**  
**Bilan Après Affectation des Résultats de l'Exercice 2017**  
 (Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2017	31/12/2016
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	22 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	14 956 760	13 186 499
CP5 Résultats reportés	20 212	37
<b>Total capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice</b>	<b>36 976 972</b>	<b>35 186 537</b>
<b>PA1 Autres Passifs Financiers</b>		
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	30 000 265	25 849 337
	<b>30 000 265</b>	<b>25 849 337</b>
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>		
PA23 Autres provisions	400 000	400 000
	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>		
PA310 Provision pour primes non acquises	19 512 639	17 567 830
PA320 Provision pour assurance vie	155 950 529	109 582 547
PA330 Provision pour sinistres (vie)	6 750 794	5 172 069
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	78 763 403	78 688 077
PA340 Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (vie)	49 881	55 927
PA341 Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (non vie)	1 140 752	1 459 443
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)	902 263	1 591 518
PA361 Autres provisions technique (non vie)	263 070 261	214 117 411
	<b>263 070 261</b>	<b>214 117 411</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires</b>		
	13 006 386	13 794 262
	<b>13 006 386</b>	<b>13 794 262</b>
<b>PA6 Autres Dettes</b>		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	4 762 692	6 210 307
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	4 160 723	4 712 106
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçues		
PA632 Personnel	292 945	199 394
PA633 Etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	2 050 074	1 434 900
PA634 Crédoiteurs divers	5 337 136	3 173 182
PA64 Ressources spéciales		
	<b>16 603 570</b>	<b>15 729 889</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	607 249	666 477
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif		
PA72 Ecart de conversion		
	<b>607 249</b>	<b>666 477</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>360 664 702</b>	<b>305 743 913</b>

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Réserves Légales	Primes d'Emissions	Réserves Extraordinaires	Réserves Pour Réinvestissements Exonérés	Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Résultat Reporter	Résultat de L'exercice	Total
Solde au 31/12/2017	22 000 000	1 442 949	4 800 000	-	6 500 000	108 536	-	37	4 105 449	38 956 972
affectation AGO du 11/05/2018		205 274			1 500 000	400 000		2 000 175	- 4 105 449	-
dividendes								- 1 980 000		- 1 980 000
Solde Après Affectation AGO du 11/05/2018	22 000 000	1 648 224	4 800 000	-	8 000 000	508 536	-	20 212	-	36 976 972

**AVIS DE SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**SICAV SECURITY**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 4 octobre 1997  
**Siège social** : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2018**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2017, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion et prend acte des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes. Elle approuve également les états financiers de l'exercice 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus, entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **0,496 dinar**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **28 mai 2018**.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal ainsi que de toute expédition, copie ou extrait d'acte ou pièces y relatifs, tous pouvoirs à l'effet de remplir les formalités légales de publicité.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**AVIS DE SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**CAP OBLIG SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 27 novembre 2000  
**Siège social** : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2018**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2017, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion et prend acte des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes. Elle approuve également les états financiers de l'exercice 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus, entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **4,005 dinars**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **28 mai 2018**.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal ainsi que de toute expédition, copie ou extrait d'acte ou pièces y relatifs, tous pouvoirs à l'effet de remplir les formalités légales de publicité.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**AVIS DE SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**SICAV BH PLACEMENT**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 12 février 1994  
**Siège social** : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5  
Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2018**

**1<sup>ère</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2017, approuve le rapport du Conseil d'Administration, et les états financiers arrêtés au 31.12.2017 tels qu'ils sont présentés.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**2<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2017, approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**3<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2017 comme suit :

- |  |                           |
|--|---------------------------|
| • Sommes distribuables exercice 2017 :     | 184.311,043 dinars        |
| • Reliquat disponible exercice antérieur : | 94,210 dinars             |
| • <b>Total des sommes distribuables</b>    | <b>184.405,253 dinars</b> |
| • <b>Dividendes de l'exercice 2017</b>     | <b>184.306,948 dinars</b> |
| • Report à nouveau créditeur pour solde:   | 98,305 dinars             |

De ce fait, elle décide de fixer le dividende de cet exercice à **1,286 dinar brut par action**.

Ce dividende, sera mis en paiement à tous les guichets de la BANQUE DE L'HABITAT, à partir du **jeudi 31 mai 2018** au choix de l'actionnaire :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV BH PLACEMENT sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **jeudi 31 mai 2018**.

- Suite -

Les actionnaires auront jusqu'au **mercredi 30 mai 2018** inclus pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

La soulte montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**4<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2017 à 600 dinars net par administrateur.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**5<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2017.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**6<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**



**AVIS DE SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**SICAV BH OBLIGATAIRE**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997

**Siège social :** Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2018**

**1<sup>ère</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2017, approuve le rapport du Conseil d'Administration, et les états financiers arrêtés au 31.12.2017 tels qu'ils sont présentés.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**2<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2017, approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**3<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2017 comme suit :

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| • Sommes distribuable exercice 2017 :      | 6.247.823,801 dinars        |
| • Reliquat disponible exercice antérieur : | 769,800 dinars              |
| • <b>Total des sommes distribuables:</b>   | <b>6.248.593,601 dinars</b> |
| • <b>Dividendes de l'exercice 2017 :</b>   | <b>6.248.244,064 dinars</b> |
| • Report à nouveau créditeur pour solde:   | 349,537 dinars              |

De ce fait, elle décide de fixer le dividende de cet exercice à **4,496 dinars brut par action**.

Ce dividende, sera mis en paiement à tous les guichets de la BANQUE DE L'HABITAT, à partir du **jeudi 31 mai 2018** au choix de l'actionnaire :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV BH OBLIGATAIRE sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **jeudi 31 mai 2018**.

- Suite -

Les actionnaires auront jusqu'au **mercredi 30 mai 2018** inclus pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

La soulte montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**4<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2017 à 2500 dinars brut par administrateur.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**5<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2017.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**6<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n° 20-2014 du 3 avril 2014

**Adresse** : 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de **FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 :

**Un dividende de 3,941 dinars par part.**

Ce dividende est payable aux guichets de la STB FINANCE à partir du **jeudi 31 mai 2018**.

---

2018 - AS - 6076

---

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP INNOVATION**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n° 19-2014 du 3 avril 2014

**Adresse** : 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de **FCP INNOVATION**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 :

**Un dividende de 3,941 dinars par part.**

Ce dividende est payable aux guichets de la STB FINANCE à partir du **jeudi 31 mai 2018**.

---

2018 - AS - 6077

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**TUNISIAN PRUDENCE FUND**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n°24-2011 du 7 septembre 2011  
**Adresse:** Rue du lac Biwa – Immeuble Fraj – 2<sup>ème</sup> étage  
Les Berges du Lac – 1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'administration du 20 avril 2018, UGFS – NORTH AFRICA porte à la connaissance des porteurs de parts du FCP **TUNISIAN PRUDENCE FUND**, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 et à compter du **lundi 28 mai 2018** :

**Un dividende de 3,644 dinars par part**

Ce dividende est payable aux guichets d'UGFS – NORTH AFRICA.

**Option**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts du FCP **TUNISIAN PRUDENCE FUND** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

---

2018 - AS - 6078

---

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**UGFS BONDS FUND**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n°25-2015 du 30 avril 2015  
**Adresse:** Rue du lac Biwa – Immeuble Fraj – 2<sup>ème</sup> étage  
Les Berges du Lac – 1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'administration du 20 avril 2018, UGFS – NORTH AFRICA porte à la connaissance des porteurs de parts du FCP **UGFS BONDS FUND**, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 et à compter du **lundi 28 mai 2018** :

**Un dividende de 0,405 dinar par part**

Ce dividende est payable aux guichets d'UGFS – NORTH AFRICA.

**Option**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts du FCP **UGFS BONDS FUND** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

---

2018 - AS - 6079

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n° 21-2009 du 10 juin 2009

**Adresse:** Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21,  
1053 Les Berges du Lac

La société de gestion **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**, en sa qualité de gestionnaire de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017, à compter du **mercredi 30 mai 2018**, un dividende de **1,972 dinar par part**.

Le règlement de ce dividende sera effectué auprès des guichets du siège de **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	173,839	173,861		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,991	118,007		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,730	100,743		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	103,119	103,127		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,997	104,009		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,513	15,515		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,545	113,559		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,114	1,114		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	102,174	102,185		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,596	1,598		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,171	42,175		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,029	57,035		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	125,384	125,698		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	123,004	123,831		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	155,992	156,878		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	567,504	570,480		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	134,017	135,719		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	140,802	141,478		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	141,307	141,874		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	120,665	121,260		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	122,449	123,591		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	172,301	173,024		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	101,515	101,941		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	106,816	106,945		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	169,629	170,296		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	147,769	148,437		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	114,913	115,337		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	119,986	120,606		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	24,225	24,441		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2366,613	2381,801		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	128,758	128,949		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	160,844	161,009		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	195,420	197,100		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,853	18,963		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5380,924	5390,116		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,898	2,911		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,470	2,476		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,265	1,273		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,154	1,156		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,193	1,197		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,203	1,206		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	129,718	130,127		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	124,061	124,434		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1144,535	1158,770		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	12,018	12,067		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,925	10,958		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	106,228	106,242
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	100,875	100,887
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	102,708	102,721
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	100,653	100,665
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	101,966	101,981
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	109,098	109,110
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	102,461	102,476
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	99,845	99,856
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	105,010	101,968
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	106,214	106,227
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	105,202	105,214
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	104,635	104,650
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,700	106,711
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,469	105,481
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,973	100,986
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	102,402	102,413
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	105,010	105,025
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	101,813	101,831
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,845	106,854
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	105,029	105,043
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,865	104,875
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	106,951	103,627
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	100,658	100,669

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,404	10,405
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,474	105,485
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	106,145	101,412
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,847	106,860
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,625	10,626

## SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	63,138	63,349
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	106,290	107,027
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,617	18,666
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	320,174	321,236
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	31,050	31,226
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2541,064	2549,064
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	75,286	75,500
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	55,861	55,926
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	116,987	117,673
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	107,156	108,260

## FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	10,954	10,961
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,022	12,073
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	15,590	15,712
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	14,729	14,860
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	16,097	16,203
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	13,614	13,690
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	158,136	159,312
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	147,580	148,274
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	9,706	9,613
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	123,117	123,247
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	94,866	95,235
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	99,544	99,830
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	99,597	99,649
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	115,764	116,867
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	100,043	99,984
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,675	10,706
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	107,495	107,758
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	167,842	168,885

## FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	116,933	117,439
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	114,481	113,317
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	121,932	122,161
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	217,653	217,137
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	193,920	192,493
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	165,138	161,985
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	25,108	25,149
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	153,018	153,512
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	124,207	127,917
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9320,057	9302,953
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	82,327	82,663
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1077,225	1063,093
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6124,087	6142,910
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5460,164	5466,074
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,557	102,643

## FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	127,954	128,592
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

## FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11091,766	11967,606	12008,753

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.org.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison sociale de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188



32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II



113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**AVIS DES SOCIETES****ETATS FINANCIERS DEFINITIFS****SANIMED**

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 - BP 68 Marquez Sahnoun 3012 Sfax- Tunisie

La société « SANIMED » publie ci-dessous ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 05 juin 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Chiraz DRIRA et Mr Nizar BARKIA.

<b>Bilan arrêté au 31 décembre 2017</b>			
<b>(Exprimé en dinars)</b>			
<b>ACTIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS :</b>			
<b>Actifs Immobilisés</b>			
Immobilisations Incorporelles	<b>IV.1</b>	209 628	202 478
Amortissement des Immobilisations Incorporelles	<b>IV.2</b>	(167 301)	(139 679)
		<b>42 328</b>	<b>62 799</b>
Immobilisations Corporelles	<b>IV.3</b>	66 704 473	57 484 161
Amortissement des Immobilisations Corporelles	<b>IV.4</b>	(22 673 301)	(19 627 337)
		<b>44 031 171</b>	<b>37 856 825</b>
Immobilisations Financières	<b>IV.5</b>	3 448 062	3 210 282
Provisions	<b>IV.6</b>	(700 000)	(700 000)
		<b>2 748 062</b>	<b>2 510 282</b>
<b>Total des Actifs Immobilisés</b>		<b>46 821 561</b>	<b>40 429 905</b>
Autres Actifs non Courants	<b>IV.7</b>	303 479	736 566
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>47 125 039</b>	<b>41 166 472</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	<b>IV.8</b>	21 774 864	17 068 230
Provisions	<b>IV.9</b>	(979 192)	(55 833)
		<b>20 795 673</b>	<b>17 012 397</b>
Clients et Comptes Rattachés	<b>IV.10</b>	12 415 112	8 732 064
Provisions	<b>IV.11</b>	(1 528 891)	(1 528 891)
		<b>10 886 220</b>	<b>7 203 173</b>
Autres Actifs Courants	<b>IV.12</b>	6 855 961	4 590 140
Liquidités et Equivalents de Liquidités	<b>IV.13</b>	4 652 721	2 797 837
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>43 190 576</b>	<b>31 603 547</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>90 315 615</b>	<b>72 770 019</b>

**Bilan arrêté au 31 décembre 2017****(Exprimé en dinars)**

<b>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	<b>IV.14</b>	13 751 600	8 640 000
Réserves	<b>IV.15</b>	5 555 860	760 835
Résultats Reportés	<b>IV.16</b>	0	4 257 121
Autres Capitaux Propres	<b>IV.17</b>	13 439 460	64 631
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<b><u>32 746 919</u></b>	<b><u>13 722 588</u></b>
Résultat de l'exercice		2 168 389	2 695 503
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>		<b><u>34 915 308</u></b>	<b><u>16 418 091</u></b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	<b>IV.18</b>	24 787 452	18 543 702
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>24 787 452</b>	<b>18 543 702</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	<b>IV.19</b>	15 314 992	12 855 367
Autres Passifs Courants	<b>IV.20</b>	2 853 653	2 872 923
Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers	<b>IV.21</b>	12 444 209	22 079 937
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>30 612 855</b>	<b>37 808 227</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>55 400 307</b>	<b>56 351 928</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>		<b>90 315 615</b>	<b>72 770 019</b>

## Etat de résultat Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Exprimé en dinars)

DESIGNATION	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	V.1	38 140 272	32 350 462
Autres produits d'exploitation	V.2	315 321	111 909
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>38 455 593</b>	<b>32 462 371</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks des produits finis et des en-cours	V.3	(3 263 714)	(5 252 049)
Achats d'approvisionnements consommés	V.4	18 016 156	16 406 710
Charges de personnel	V.5	10 002 578	8 577 903
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.6	4 485 865	2 803 820
Autres charges d'exploitation	V.7	4 029 085	3 637 994
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>33 269 970</b>	<b>26 174 378</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>5 185 623</b>	<b>6 287 993</b>
Charges financières nettes	V.8	2 659 888	2 958 839
Produits des placements	V.9	106 919	47 868
Autres gains ordinaires	V.10	33 056	221 162
Autres pertes ordinaires	V.11	234 915	21 552
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>2 430 795</b>	<b>3 576 632</b>
Impôt sur les bénéfices	V.12	262 406	700 407
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>2 168 389</b>	<b>2 876 225</b>
Eléments extraordinaires ( Pertes )	V.13	0	180 722
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2 168 389</b>	<b>2 695 503</b>

## SOCIETE SANIMED.SA

Etat des flux de trésorerie Arrêté au 31 décembre 2017 (exprimé en dinar tunisien)

Désignation	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
<b>Résultat net</b>		<b><u>2 168 389</u></b>	<b><u>2 695 503</u></b>
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		4 485 865	2 803 820
Reprise sur provisions		(55 833)	
Variations des :			
Stocks		(4 706 635)	(8 303 431)
Créances		(4 134 748)	(568 060)
Autres actifs		(2 311 221)	(3 566 394)
Fournisseurs et autres dettes		2 440 356	6 359 251
Quote-part subvention d'investissement		(10 772)	(10 772)
Transfert de charges			
Actualisation des placements		25 877	79 030
Cession d'immobilisations		0	(38 850)
Acquisitions des titres de placement	VI.10	(380)	(500 513)
Cessions des titres de placement	VI.11	200 000	104
Blocages de fonds et financements	VI.12	(21 243 051)	(15 701 580)
Débloques de fonds et financements	VI.13	22 663 541	17 760 296
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b><u>(451 611)</u></b>	<b><u>1 008 403</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et autres actifs non courants			
	VI.1	(9 227 461)	(7 451 241)
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières			
	VI.2	(241 551)	(178 771)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			
	VI.3	3 771	9 000
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissements</b>		<b><u>(9 465 241)</u></b>	<b><u>(7 621 013)</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissement suite à la libération du capital			
		17 145 600	0
Dividendes et autres distributions			
		(806 000)	0
Encaissements provenant des emprunts bancaires			
	VI.4	18 757 644	6 000 000
Encaissements des billets de trésorerie			
	VI.5	11 000 000	34 000 000
Remboursements des billets de trésorerie			
	VI.6	(21 000 000)	(31 000 000)
Encaissements provenant des emprunts leasing			
	VI.7	203 528	1 557 830
Remboursements des emprunts bancaires			
	VI.8	(11 302 507)	(5 136 534)
Remboursements des emprunts leasing			
	VI.9	(579 348)	(473 321)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b><u>13 418 917</u></b>	<b><u>4 947 974</u></b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b><u>3 502 065</u></b>	<b><u>(1 664 635)</u></b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b><u>(2 589 342)</u></b>	<b><u>(924 707)</u></b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	VI.14	<b><u>912 723</u></b>	<b><u>(2 589 342)</u></b>

## Notes aux états financiers

Les états financiers de la société SANIMED sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, prévu par la loi n°96-112 du 31 Décembre 1996. Les principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes ont été respectés lors de l'élaboration des états financiers.

Les présents états financiers relatifs à la période allant du 01er janvier 2017 au 31 décembre 2017 totalisant au bilan 90 315 615 dinars et dégagant un résultat positif de 2168 389 dinars sont arrêtés par le conseil d'administration de la société.

### **I- Présentation de la société :**

La Société «SANIMED» est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 27 avril 1998. Son capital s'élève au 31 décembre 2017 à 13 751 600 DT divisé en 12 400 000 actions de valeur nominale de 1,109 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication et la commercialisation des articles sanitaires en céramique.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Aouebed du gouvernorat de Sfax.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements.

### **II- Les faits marquants de l'exercice :**

Au cours de l'exercice 2017, la procédure d'introduction de la société au marché alternatif de la bourse a été achevée.

### **III- Les principes, règles et méthodes comptables**

#### **III.1- Unité monétaire :**

Les états financiers sont établis en dinar tunisien.

#### **III.2- Les immobilisations et amortissements :**

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

* Concessions, marques et brevets	33%
* Logiciels	15%, 20% et 33%
* Constructions	5% et 10%
* AAI constructions	2.5%, 5% et 10%



* Matériel et outillage industriel	5%, 10%, 15% et 20%
* Installations techniques ,matériels et outillages ind	10%
* Installations techniques	5% et 10%
* Matériel de transport	20% et 33%
* Matériel de transport à statut juridique particulier	20% et 33%
* Autres matériels roulants	10%, 20%, 25% et 33%
* Mobilier et matériel de bureau	10% et 15%
* Matériel informatique	10%, 15% et 33%
* Equipement de climatisation	10% et 33%
* Autres immobilisations corporelles	5% et 10%

A partir de l'exercice 2008, la société a adopté l'approche patrimoniale pour la comptabilisation des immobilisations acquises par voie de Leasing.

### **III.3- Les emprunts :**

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

### **III.4- La comptabilisation des immobilisations acquises en leasing :**

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat.

Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### **III.5- La valorisation des stocks :**

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

☐ Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liées au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;

- ☒ Les stocks de moules sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût de matière première et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production.
  - ☒ Les stocks de marchandises sont valorisés au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré.
  - ☒ Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût de matière première et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
  - ☒ Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.
- Conformément aux dispositions du paragraphe 29 de la NCT 4 relative aux stocks, la méthode choisie par la société pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks est la méthode de l'inventaire intermittent.

### **III.6- La comptabilisation des revenus :**

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net de remises et réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

### **III.7- La comptabilisation des opérations en monnaies étrangères :**

Conformément aux dispositions du paragraphe 06 de la NCT 15 relative aux opérations en monnaie étrangère, les actifs, passifs, et charges résultant d'une opération en monnaie étrangère sont convertis en monnaie de comptabilisation à la date de l'opération selon le taux de change en vigueur à cette date. A la date de clôture, les éléments monétaires en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture et la différence de change est inscrite au compte gain ou perte de change.

## **IV- Notes sur le bilan**

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Note IV.1 Immobilisations incorporelles :</b>	<b>209 628</b>	<b>202 478</b>
* Logiciels	208 088	200 938
* Concessions, Marques Et Brevets	1 540	1 540
<b>Note IV.2 Amortissement des immobilisations incorporelles :</b>	<b>(167 301)</b>	<b>(139 679)</b>
* Amortissement Logiciel	(165 760)	(138 139)
* Amortissements Concessions Marques Et Brevets	(1 540)	(1 540)
<b>Note IV-3 Immobilisations corporelles :</b>	<b>66 704 473</b>	<b>57 484 161</b>
* Terrains	3 497 022	3 497 022
* Constructions	12 848 189	12 388 758
* Constructions à Statut Juridique Particulier	1 333 835	1 333 835
* Agencements & Aménagements	2 071 073	1 589 895
* Installations Techniques	2 858 773	2 858 773
* Matériel Industriel	32 486 654	27 424 796
* Matériel Industriel à Statut Juridique Particulier	279 599	279 599
* Outillages Industriels	3 477 470	1 832 270
* Matériel de Bureau	452 101	418 900

* Matériel de Transport	3 429 809	2 547 504
* Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	1 871 079	1 902 415
* Matériel Informatique	341 196	292 492
* Autres Immobilisations	351 259	255 922
* Equipements -Climatisation-	140 179	117 831
* Constructions en Cours	1 239 559	382 755
* Installation Technique Matériel & Outillage en Cours	26 674	237 823
* Matrices en Cours	0	122 982
* Matériel de Transport en Cours	0	588

**Note IV.4 Amortissements des immobilisations corporelles :**

* Amortissements Matériel de Transport	(2 331 267)	(1 957 619)
* Amortissements Matériel de Transports à Statut Juridique Particulier	(867 822)	(686 960)
* Amortissements Matériel Industriel à Statut Juridique Particulier	(80 074)	(54 977)
* Amortissements Matériel Informatique	(263 844)	(210 140)
* Amortissements Constructions	(3 586 737)	(2 967 206)
* Amortissements Construction à Statut Juridique Particulier	(102 224)	(35 532)
* Amortissements Matériel Industriel	(11 896 212)	(10 597 218)
* Amortissements Installation Technique	(1 496 383)	(1 385 373)
* Amortissements Outillage Industriel	(484 762)	(411 827)
* Amortissements Agencement & Aménagement	(1 106 348)	(920 982)
* Amortissements Equipement - Climatisation	(90 767)	(84 641)
* Amortissements Matériel de Bureau	(193 788)	(157 871)
* Amortissements Autres Immobilisations	(173 074)	(156 988)

**Note IV.5 Immobilisations financières :**

* Titres de Participation	2 655 550	2 655 550
* Dépôts et Cautionnements	2 070	5 841
* Avance / Consommation Electricité	129 189	120 049
* Avance / Consommation Gaz	276 342	276 342
* Avance / Consommation SONEDE	2 500	2 500
* Fonds de Garantie UNIFACTOR	150 000	150 000
* Fonds de Garantie BH	232 411	0

• Conformément à l'article 5 du contrat pour la fourniture de gaz naturel N°91170 conclu avec la STEG en date du 27 septembre 1999, la société SANIMED s'engage à verser à la STEG une avance sur consommation égale au douzième du montant de la fourniture annuelle. Le montant de cette avance sera complété pendant la durée du contrat en cas d'augmentation de consommation et elle sera remboursée par la STEG à l'expiration de l'abonnement.

De ce fait, cette avance constitue une caution au nom de la STEG qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

• Conformément à l'article 8 du contrat pour la fourniture de l'énergie électrique en moyenne tension N°91165 conclu avec la STEG en date du 16 juin 1999, la société SANIMED s'engage à verser à la STEG une avance sur consommation égale au douzième du montant de la fourniture annuelle. Le montant de cette avance sera complété pendant la durée du contrat en cas d'augmentation de consommation et elle sera remboursée par la STEG à l'expiration de l'abonnement.

De ce fait, cette avance constitue une caution au nom de la STEG qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

En ce qui concerne l'avance sur consommation de la SONEDE, il s'agit d'une caution sur les compteurs, de ce fait, cette avance constitue une caution au nom de la SONEDE qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

• Conformément à l'article 12 du contrat d'affacturage conclu avec l'UNIFACTOR en date du 10 février 2014, le fond de garantie correspond aux prélèvements de 10% opérés sur les créances achetées. Ce fond constitue un gage en numéraire pouvant servir à tout moment à couvrir la position débitrice de SANIMED dans les livres de l'UNIFACTOR.

De ce fait, ce fond de garantie constitue une caution au nom de l'UNIFACTOR qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

#### **Tableau détaillé des titres de participation**

Désignation	Au 31/12/2016	Acquisition / Libérations	Cessions	Au 31/12/2017	Provisions	VCN au 31/12/2017	% de détention
MOBILFLEX	610 000	0	0	610 000	0	610 000	30,50%
SOTES	60 550	0	0	60 550	0	60 550	10%
UTIME	10 000	0	0	10 000	0	10 000	0,14%
SOMOSAN	575 000	0	0	575 000	0	575 000	4,67%
TP INCOME LIBYE	1 400 000	0	0	1 400 000	700 000	700 000	9,92%
<b>Total</b>	<b>2 655 550</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 655 550</b>	<b>700 000</b>	<b>1 955 550</b>	

Nous n'avons pas constaté une provision sur les titres détenus dans le capital des sociétés SOMOSAN et MOBILFLEX pour les raisons suivantes :

\* SOMOSAN : Un plan de restructuration de la société est en cours d'élaboration prévoyant notamment le rééchelonnement des dettes bancaires et la compression des charges d'exploitation ainsi que l'obtention de l'engagement du gouvernorat de Gafsa pour la connexion du site de production au réseau du Gaz naturel.

\* MOBILFLEX : L'évaluation du patrimoine de la société a dégagé une plus-value de l'ordre de 287 508 dinars.

**Note IV.6 Provisions sur immobilisations financières :** (700 000) (700 000)

\* Provisions sur Titres de Participation (700 000) (700 000)

**Note IV.7 Autres actifs non courants :** 303 479 736 566

\* Charges à Répartir 1 287 038 1 287 038

\* Résorptions Charges à Répartir (983 559) (550 472)

La résorption des charges à répartir au titre de l'exercice 2017 s'élève à 433 088 dinars.

La résorption des charges à répartir se fait conformément à la méthode linéaire.

Les activités dont lesquelles la société est engagée ainsi que les taux de résorption des charges à répartir se détaillent comme suit :

Désignation	Montant capitalisé en 2017	Montant capitalisé avant 2017	Taux	Résorption 2017
OPTIMISATION FORMULE EMAIL VC ET GF		13 319	33%	3 930
ASSISTANCE COULAGE CUVETTES EN UNE SEULE COULE		36 399	33%	12 102
Foire 2014		368 196	50%	0
Foire FRUNKFURT		105 015	33%	35 001
Foire 2016		279 961	50%	139 981
Frais d'introduction en bourse		484 148	50%	242 074
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 287 038</b>		<b>433 088</b>

**Note IV.8 Stocks :** **21 774 864** **17 068 230**

* Stock - Matières Premières & Consommables	6 036 156	4 909 000
* Stock - Moules	775 684	659 333
* Stock - Emballages	327 194	241 203
* Stock - Produits En Cours	848 144	711 034
* Stock - Produits Finis	13 397 027	10 270 423
* Stock - Marchandises	390 659	277 236

**Note IV.9 Provisions sur stocks :** **(979 192)** **(55 833)**

* Provisions sur Stock - Produits Finis	(979 192)	(55 833)
---	-----------	----------

**Note IV.10 Clients et comptes rattachés :** **12 415 112** **8 732 064**

* Clients Ordinaires	10 071 796	7 048 180
* Clients Effets à Recevoir	814 424	154 993
* Clients Douteux	1 528 891	1 528 891

**Note IV.11 Provisions pour dépréciation des clients :** **(1 528 891)** **(1 528 891)**

* Provisions pour Dépréciation des Clients & Comptes Rattachés	(1 528 891)	(1 528 891)
--	-------------	-------------

**Note IV.12- Autres actifs courants :** **6 855 961** **4 590 140**

* Prêts au Personnel	172 841	205 929
* Fournisseurs, Ristournes à Obtenir	147 680	124 204
* Etat et Collectivités Publiques (Actifs)	1 876 625	536 001
* Débiteurs Divers	4 658 816	3 724 007

**Note IV.13 Liquidités et équivalents de liquidités :** **4 652 721** **2 797 837**

* Banques	1 926 193	75 896
-----------	-----------	--------

* Caisse	9 863	11 227
* Blocage de Fonds	0	238 652
* MAC Actions SOMOCER	0	2
* Actions SICAV FIDELITY	11 766	11 283
* STB Finance (Titres STB)	61 928	67 223
* MAXULA BOURSE actions SOMOCER	132 323	180 007
* Droit Attribution SOMOCER	0	0
* Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	90 000	90 000
* Intérêt Courus Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	23 907	18 507
* Intérêt Courus Billet Trésorerie AB CORPORATION	115 000	75 000
* Billet Trésorerie AB CORPORATION	500 000	500 000
* Billet Trésorerie SOMOCER	300 000	500 000
* Chèques en Caisse	1 034 519	978 929
* Chèques à L'encaissement	134 085	24 050
* Effets à L'Encaissement	0	10 291
* Effets à L'Escompte	313 138	16 772

Conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NCT 7 relative aux placements, les actions détenues par MAC SA, STB FINANCE et MAXULA BOURSE ainsi que les billets de trésorerie au nom de la société SOPPEC INVEST et AB CORPORATION et SOMOCER constituent des placements à court terme du fait que la société n'a pas l'intention de les conserver pendant plus d'un an.

Notons que le fait de les détenir pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause ses classements si l'intention n'a pas changé.

Lors de leurs acquisitions, les placements sont comptabilisés à leur coût Conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la NCT 7 relative aux placements.

A la date de clôture les placements à court terme sont évalués :

-à la valeur du marché qui correspond au cours en bourse moyen pondéré du mois de décembre pour les titres cotés en bourse.

-au coût d'acquisition pour les billets de trésorerie.

Les plus ou moins- value dégagée des placements côtés très liquide sont portés en résultat. Les moins-values des autres placements font l'objet de provisions.

Désignation	Au 31/12/2016	Acquisitions ou souscriptions	Cessions / Remboursement	Reclassement	Actualisation	Au 31/12/2017
* MAC Actions SOMOCER	2				(1)	0
* SICAV FIDELITY	11 283	380			103	11 766
* STB FINANCE (Titres STB)	67 223				(5 295)	61 928
* MAXULA BOURSE actions SOMOCER	180 007				(47 684)	132 323
* Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	90 000					90 000
* Billet Trésorerie AB CORPORATION	500 000					500 000
* Billet Trésorerie SOMOCER	500 000		200 000			300 000
	<b>1 348 515</b>	<b>380</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>(52 877)</b>	<b>1 096 018</b>

**\* Actions détenues par « MAC SA »**

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2017
FIDELITY SICAV	50	104,808	105,057	5 252
FIDELITY SICAV	2	102,764	105,057	210
FIDELITY SICAV	51	104,401	105,057	5 358
FIDELITY SICAV	5	102,682	105,057	525
FIDELITY SICAV	4	95,089	105,057	420
	<b>112</b>			<b>11 766</b>

**\* Actions détenues par « STB FINANCE »**

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2017
STB	17 250	5,8	3,590	61 928
	<b>17 250</b>			<b>61 928</b>

**\* Actions détenues par « MAXULA BOURSE »**

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2017
SOMOCER	119 210	2,025	1,110	132 323
	<b>119 210</b>			<b>132 323</b>

Le compte « blocage de fonds » est présenté au niveau de la rubrique liquidités et équivalents de liquidités car il s'agit d'un chèque versé sans mention de date facilement convertible en liquidité par simple mention de date.

Les comptes « MAC actions SOMOCER », « STB FINANCE, Titres STB », « MAXULA BOURSE actions SOMOCER », « billets de trésorerie SOPPEC INVEST », « billets de trésorerie AB CORPORATION », « intérêts courus billets de trésorerie SOPPEC INVEST » et « intérêts courus billets de trésorerie AB CORPORATION » sont présentés au niveau de la rubrique liquidités et équivalents de liquidités dans la mesure où ils correspondent à des placements à court terme très liquide facilement convertibles en un montant connu de liquidités et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

**\* Total des actifs** **90 315 615** **72 770 019**

**31/12/2017** **31/12/2016**

**Note IV.14 Capital social :** **13 751 600** **8 640 000**

\* Capital Social 13 751 600 8 640 000

Le capital social de notre société s'élève à 13 751 600 dinars divisé en 12 400 000 actions de valeur nominale

1.109 dinar entièrement libérées.

<b>Note IV.15 Réserves :</b>	<b>5 555 860</b>	<b>760 835</b>
* Réserve Légale	1 108 467	760 835
* Réserves facultatives	4 447 393	0
<b>Note IV.16 Résultats reportés :</b>	<b>0</b>	<b>4 257 121</b>
* Résultats Reportés	0	4 257 121
<b>Note IV.17 Autres capitaux propres :</b>	<b>13 439 460</b>	<b>64 631</b>
* Subventions d'Investissement	53 860	64 631
* Primes d'émission	13 385 600	0

La société a encaissé au cours des exercices 2013 deux subventions d'investissements pour un montant de 58 685 et 49 034 dinars. les subventions d'investissement sont rapportées aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives aux immobilisations acquises.

Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissements. Les conditions relatives à ces subventions d'investissements sont respectées par la société.

Nature des subventions d'investissements	Date Acquisition	Taux	Valeur Brute	Amort. Antérieurs	VCN au 31/12/2016	Dotations aux amort.	Amort. cumulés	VCN au 31/12/2017
I.T.P	15/01/2013	6,67%	58 685	23 475	35 210	5 869	29 344	29 341
2ème Plan de mise à niveau	06/05/2013	6,67%	49 034	19 613	29 421	4 903	24 516	24 518
<b>Total</b>			<b>107 719</b>	<b>43 088</b>	<b>64 631</b>	<b>10 772</b>	<b>53 860</b>	<b>53 859</b>

\* Les mouvements des capitaux propres pour l'exercice 2017 se résument dans le tableau suivant :

Désignation	Capital	Autres capitaux propres	Réserves légales	Résultats reportés	Réserves facultatives	Subvention d'investissement	Subvention d'inv. inscrite au résultat	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>8 640 000</b>	<b>0</b>	<b>760 835</b>	<b>4 257 121</b>	<b>0</b>	<b>107 719</b>	<b>(43 088)</b>	<b>2 695 503</b>	<b>16 418 091</b>
Affectation de résultat 2016	1 351 600		347 631	(4 257 121)	4 447 393			(1 889 503)	0
Distribution de dividendes								(806 000)	(806 000)
Augmentation de capital en numéraires	3 760 000	13 385 600							17 145 600
Amortissements subventions							(10 772)		(10 772)
Résultat au 31/12/ 2017								2 168 389	2 168 389
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>13 751 600</b>	<b>13 385 600</b>	<b>1 108 466</b>	<b>0</b>	<b>4 447 393</b>	<b>107 719</b>	<b>(53 860)</b>	<b>2 168 389</b>	<b>34 915 308</b>



Le résultat par action (bénéfice) 2017 = 2 155 567 / 13 438 267 = 0,160 dinars.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Nombre moyen pondéré d'actions	13 438 267	8 640 000
Résultat net	2 168 389	2 695 503
<b>Résultat par action</b>	<b>0,161</b>	<b>0,312</b>

Le restant sur les fonds propres disponibles au 31/12/2013 conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finances 2013-54 du 30/12/2013 totalisent 1 861 622 dinars. et qui se détaillent comme suit :

Réserves légales	304 008
Résultats reportés	1 557 614
<b>Total des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de de la loi de finance 2013-54</b>	<b>1 861 622</b>

<b>Note IV.18 Emprunts :</b>	<b>24 787 452</b>	<b>18 543 702</b>
* Emprunt - BIAT	302 479	500 829
* Emprunt - BH	2 197 901	2 441 740
* Emprunt - STB	10 195 044	1 539 530
* Emprunt - BTK	2 443 192	3 142 156
* Emprunt - BFT	81 562	221 278
* Emprunt - BNA	1 436 458	1 686 458
* Emprunt - ATB	2 733 333	6 000 000
* Emprunt - BT	736 667	996 667
* Emprunt - UIB	3 000 000	0
* Emprunt - ATL Leasing	313 000	396 909
* Emprunt - ZITOUNA IJARA	9 997	17 772
* Emprunt - ATTIJARI Leasing	194 686	301 416
* Emprunt - Al WIFACK Leasing	1 063 680	1 298 946
* Emprunt - HANNIBAL Leasing	27 809	0
* Emprunt - Recette des Finances	51 644	0

#### Tableau détaillé des emprunts

Emprunts	Solde au 31-12-2016			Mouvements de la période		Solde au 31-12-2017		
	Total début de la période	Echéance à + 1 an	Echéance à - 1 an	Acquisitions	Règlements échéances	Total fin de la période	Echéances à + 1 an	Echéances à - 1 an
STB 400 MDT	85 714	0	85 714	0	57 143	28 571	0	28 571
STB 600 MDT	128 571	0	128 571	0	85 714	42 857	0	42 857
STB 2 150 MDT	1 612 500	1 224 306	388 194	0	358 333	1 254 167	865 972	388 194

STB 143MDT	107 250	81 431	25 819	0	23 833	83 417	57 597	25 819
STB 189 MDT	141 750	107 625	34 125	0	31 500	110 250	76 125	34 125
STB 88 MDT	66 000	50 111	15 889	0	14 667	51 333	35 444	15 889
STB 48 MDT	36 000	27 333	8 667	0	8 000	28 000	19 333	8 667
STB 82 MDT	64 174	48 725	15 449	0	14 261	49 913	34 464	15 449
BH 1 820 MDT	27 041	0	27 041	0	27 041	0	0	0
BH 2 500 MDT	2 500 000	2 441 740	58 260	0	58 260	2 441 740	2 197 901	243 839
BIAT 950 MDT	15 174	0	15 174	0	15 174	0	0	0
BIAT 1 100 MDT	699 388	500 829	198 558	0	198 558	500 829	302 479	198 350
BNA 1 100 MDT	1 054 167	905 208	148 958	0	137 500	916 667	767 708	148 958
BT 800 MDT	786 667	613 333	173 333	0	160 000	626 667	453 333	173 333
BNA 400 MDT	387 500	337 500	50 000	0	50 000	337 500	287 500	50 000
BNA 300 MDT	300 000	262 500	37 500	0	37 500	262 500	225 000	37 500
BT 500 MDT	491 667	383 333	108 333	0	100 000	391 667	283 333	108 333
BNA 200 MDT	200 000	181 250	18 750	0	18 750	181 250	156 250	25 000
BTK 1 200 MDT	450 030	233 372	216 658	0	199 992	250 038	33 380	216 658
BTK 1 500 MDT	1 217 428	1 038 852	178 576	0	164 441	1 052 987	860 647	192 340
BTK 2 700 MDT	2 191 370	1 869 933	321 437	0	295 993	1 895 376	1 549 165	346 211
ATB 3 000 MDT	3 000 000	3 000 000	0	6 000 000	9 000 000	0	0	0
BFT 850 MDT	372 637	221 278	151 359	0	139 716	232 921	81 562	151 359
ATB 3 000 MDT (2)	3 000 000	3 000 000	0	0	66 667	2 933 333	2 733 333	200 000
STB 6 000 MDT	0	0	0	6 000 000	0	6 000 000	5 526 108	473 892
STB 3 580 MDT	0	0	0	3 580 000	0	3 580 000	3 580 000	0
UIB 3 000 MDT	0	0	0	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000	0
<b>Total emprunts bancaires</b>	<b>18 935 027</b>	<b>16 528 659</b>	<b>2 406 368</b>	<b>18 580 000</b>	<b>11 263 043</b>	<b>26 251 983</b>	<b>23 126 637</b>	<b>3 125 346</b>
ATD SICAR	10 000 000	10 000 000	0	11 000 000	21 000 000	0	0	0
Recette finances	0	0	0	177 644	54 000	123 644	51 644	72 000
Leasing	2 581 549	2 015 043	566 506	203 528	579 348	2 205 728	1 609 171	596 557
<b>Total</b>	<b>31 516 576</b>	<b>28 543 702</b>	<b>2 972 874</b>	<b>29 961 172</b>	<b>32 896 392</b>	<b>28 581 355</b>	<b>24 787 452</b>	<b>3 793 903</b>

### Tableau détaillé des emprunts leasing :

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Echéance à – d'1 an	Echéance entre 1 et 5 ans	Total des paiements restants au 31/12/2017	Charges d'intérêts à payer	V. actualisée des paiements restants
2013	356 950	Matériel et outillage	49 913	0	0	0	0	0
2013	369 980	Matériel et outillage	22 025	0	0	0	0	0
2013	445 990	Matériel et outillage	38 398	0	0	0	0	0
2013	390 370	Matériel de transport	134 648	0	0	0	0	0
2013	397 050	Matériel de transport	31 037	0	0	0	0	0
2014	407 200	Matériel de transport	177 134	40 429	7 118	47 547	2 098	49 645
2014	434 540	Matériel et outillage	40 067	9 086	5 713	14 799	1 079	15 878
2014	413 520	Matériel et outillage	71 197	16 446	4 339	20 785	1 066	21 851

2014	428 550	Matériel et outillage	37 697	8 639	4 625	13 264	874	14 138
2014	484 580	Matériel de transport	37 219	4 584	0	4 584	63	4 647
2014	503 370	Matériel de transport	124 210	27 694	25 338	53 032	2 271	55 303
2014	446 830	Matériel et outillage	39 867	8 842	8 050	16 892	1 466	18 358
2014	446 820	Matériel et outillage	61 739	13 693	12 466	26 159	4 127	30 286
2014	446 140	Matériel de transport	47 197	10 406	9 422	19 829	1 611	21 440
2015	509 750	Matériel et outillage	30 000	6 436	9 102	15 539	1 856	17 395
2015	454 750	Matériel de transport	68 135	14 820	16 256	31 076	1 782	32 858
2015	506200008	Matériel et outillage	39 869	7 775	9 997	17 772	7 349	25 121
2015	517 920	Matériel de transport	43 699	9 339	13 102	22 441	1 912	24 353
2015	515 390	Matériel et outillage	26 260	5 649	8 033	13 682	2 399	16 081
2015	512 920	Matériel et outillage	44 845	9 679	12 649	22 328	2 183	24 511
2015	526 550	Matériel de transport	28 830	6 103	9 150	15 253	1 763	17 016
2015	529 360	Matériel et outillage	117 068	24 533	39 029	63 562	2 515	66 077
2015	478 850	Matériel et outillage	52 559	11 010	17 493	28 502	3 257	31 759
2015	504 610	Matériel de transport	80 063	16 001	35 073	51 074	5 836	56 910
2015	205 270	Matériel de transport	422 439	84 441	184 619	269 060	30 149	299 209
2016	567 600	Matériel et outillage	34 920	6 848	16 788	23 637	3 894	27 531
2016	478 830	Matériel de transport	52 900	10 422	24 885	35 308	4 845	40 153
2016	582 150	Matériel et outillage	46 000	8 829	24 215	33 044	5 413	38 457
2016	215 600	Construction	1 240 000	150 825	879 060	1 029 886	297 111	1 326 997
2016	537 800	Matériel de transport	37 345	10 880	19 351	30 231	2 975	33 206
2016	601 810	Matériel et outillage	56 000	19 188	13 795	32 982	2 425	35 407
2016	589 190	Matériel de transport	61 895	14 958	30 251	45 209	6 584	51 793
2016	606 040	Matériel et outillage	22 050	4 033	13 533	17 567	3 576	21 143
2017	646 110	Matériel de transport	58 070	10 029	43 362	53 391	9 816	63 207
2017	650 770	Matériel de transport	60 070	10 341	45 687	56 028	10 207	66 235
2017	594 120	Matériel et outillage	50 149	8 591	38 859	47 450	10 230	57 680
2017	489 560	Matériel et outillage	35 239	6 008	27 809	33 817	7 307	41 124
<b>Total</b>			<b>3 620 753</b>	<b>596 557</b>	<b>1 609 171</b>	<b>2 205 728</b>	<b>440 039</b>	<b>2 645 767</b>

**Note IV.19: Fournisseurs et comptes rattachés :**

**15 314 992**

**12 855 367**

\* Fournisseurs

9 869 151

8 573 159

\* Fournisseurs Effets à Payer

5 445 841

4 282 208

**Note IV.20 : Autres passifs courants :**

**2 853 653**

**2 872 923**

\* Personnel, Rémunérations Dues

1 981 909

1 436 491

\* Etat et Collectivités Publiques (Passif)

837

1 132

\* Actionnaires dividende à payer

393 848

0

\* Charges à Payer

477 059

1 435 300

<b>Note IV.21 : Concours bancaires :</b>	<b>12 444 209</b>	<b>22 079 937</b>
* Crédits de Financement Stocks	2 290 000	1 960 000
* Crédits de Financement Export	3 257 065	2 189 000
* MCNE STB	1 109 514	1 211 740
* Echéances à Moins d'un an / Dettes à long terme	3 721 904	12 972 874
* Crédit Recette de Finances	72 000	0
* Intérêts Courus	204 395	189 858
* Découvert Mobilisé UIB	766 000	0
* Découvert Mobilisé BTK	0	130 000
* Découvert Mobilisé STB	0	250 000
* Découvert Mobilisé BH	0	500 000
* Découverts Bancaires	1 023 333	2 676 465
<b>* Total des capitaux propres et passifs</b>	<b>90 315 615</b>	<b>72 770 019</b>
<b>Note V.1 : Revenus :</b>	<b>38 140 272</b>	<b>32 350 462</b>
* Chiffre d'Affaires Local	25 164 286	23 942 688
* Chiffre d'Affaires à L'Exportation	12 975 986	8 407 774
<b>Note V.2 : Autres produits d'exploitation :</b>	<b>315 321</b>	<b>111 909</b>
* Produits des Autres Activités	248 717	101 138
* Quotes-Parts des Subvention d'investissement	10 772	10 772
* Reprise sur provisions	55 833	0
<b>Note V.3 : Variation des stocks des produits finis et des encours</b>	<b>(3 263 714)</b>	<b>(5 252 049)</b>
* Variation des Stocks des produits finis et des encours	(3 263 714)	(5 252 049)
<b>Note V.4 : Achats d'approvisionnements et MP consommés :</b>	<b>18 016 156</b>	<b>16 406 710</b>
* Achats de Matières Premières	10 907 153	10 705 493
* Achats Autres Fournitures Consommables	3 638 817	4 735 247
* Variations des Stocks de Matières et Fournitures	(1 442 920)	(3 051 382)
* Achats de Marchandises	813 343	227 309
* Achat non Stocké	4 099 764	3 790 044
<b>Note V.5 : Charges de personnel</b>	<b>10 002 578</b>	<b>8 577 903</b>
* Salaires et Autres Charges	8 340 103	7 249 071
* Charges Sociales Légales	1 662 475	1 328 832
<b>Note V.6 : Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>4 485 865</b>	<b>2 803 820</b>
* Dotations aux Amortissements	3 506 674	2 803 820
* Dotations aux Provisions	979 192	0

<b>Note V.7 : Autres charges d'exploitation :</b>	<b>4 029 085</b>	<b>3 637 994</b>
* Locations	287 595	178 644
* Entretiens & Réparations	511 907	539 625
* Assurances	194 569	245 412
* Etudes, Recherches et Divers Services	347 215	285 893
* Publicités	150 461	232 829
* Dons	100 267	75 230
* Transports et Déplacements	977 355	884 768
* Réceptions	117 918	84 137
* Frais de Communication	102 011	87 923
* Commissions Bancaires	350 387	223 884
* Jetons de Présence	120 000	75 000
* Impôts et Taxes	323 899	251 481
* Charges Immobilisées	(11 335)	(46 342)
* Achats non Stockés	456 836	519 509
<b>Note V.8 Charges financières nettes :</b>	<b>2 659 888</b>	<b>2 958 839</b>
* Intérêts des Emprunts	2 004 845	1 641 349
* Intérêts d'Escomptes Bancaires	377 581	322 543
* Pertes Liées à des Participations	54 929	79 031
* Intérêts sur Financement Devises BTK	0	0
* Intérêts Financement Export	122 962	108 951
* Intérêts Financement Stock	110 226	99 704
* Intérêts MCNE	160 194	87 160
* Echelles d'Intérêts	176 537	169 198
* Intérêts Billet de Trésorerie	(593 489)	8 895
* Intérêts Découvert Mobilisé UIB	9 600	0
* Intérêts Découvert Mobilisé BTK	0	2 047
* Intérêts Découvert Mobilisé STB	(2 419)	11 414
* Intérêts Découvert Mobilisé BH	48 383	9 144
* Intérêts des Obligations Cautionnées	31 924	2 950
* Intérêts FACTORING	18 335	50 849
* Pertes de Change	1 049 069	568 274
* Intérêts de Retard Impayés	67 469	122 155
* Gain de Change	(976 259)	(324 826)
<b>Note V.9 Produits des placements :</b>	<b>106 919</b>	<b>47 868</b>
* Produits des billets de trésorerie	102 573	47 400
* Autres Produits	4 346	468
<b>Note V.10 Autres gains ordinaires :</b>	<b>33 056</b>	<b>221 162</b>
* Autres Gains	33 056	221 162
<b>Note V.11 Autres pertes ordinaires :</b>	<b>234 915</b>	<b>21 552</b>
* Autres Pertes Ordinaires	234 915	21 552

<b>Note V.12 Impôts sur les bénéfices :</b>	<b>262 406</b>	<b>700 407</b>
* Impôts sur les bénéfices	262 406	700 407
<b>Note V.13 Eléments extraordinaires :</b>	<b>0</b>	<b>180 722</b>
* Contribution conjoncturelle 2016	0	180 722
<b>Note VI.1 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisation Corp et Incorp. :</b>	<b>(9 227 461)</b>	<b>(7 451 241)</b>
* Logiciels	(7 150)	(55 696)
* Constructions	(459 431)	(356 654)
* Constructions à Statut Juridique Particulier	0	(1 333 835)
* Agencements & Aménagements	(481 178)	(525 405)
* Installations Techniques	0	(437 625)
* Matériel Industriel	(5 061 858)	(4 049 331)
* Matériel Industriel à Statut Juridique Particulier	0	(57 255)
* Outillages Industriels	(1 645 200)	(269 914)
* Matériel de Bureau	(33 202)	(90 828)
* Matériel de Transport	(882 305)	(70 641)
* Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	31 336	(262 717)
* Matériel Informatique	(48 704)	(56 038)
* Autres Immobilisations	(95 338)	(13 451)
* Equipements -Climatisation-	(22 348)	(8 670)
* Constructions en Cours	(856 803)	236 057
* Installation Technique Matériel & Outillage en Cours	211 149	788 441
* Matrices en cours	122 982	(122 982)
* Matériel de Transport en Cours	588	(588)
* Charges à Répartir	0	(764 109)
<b>Note VI.2 Décaissements affectés à l'acquisition d'Immobilisations Financières :</b>	<b>(241 551)</b>	<b>(178 771)</b>
* Dépôts et Cautionnements	0	(4 271)
* Avance / Consommation Electricité	0	(24 889)
* Avance / Consommation Gaz	(9 139)	(32 998)
* Fonds de Garantie UNIFACTOR	0	(116 614)
* Fonds de Garantie BH	(232 411)	0
<b>Note VI.3 Encaissements provenant de la cession d'Immobilisations financières :</b>	<b>3 771</b>	<b>9 000</b>
* Avance / Consommation Electricité	3 771	9 000
<b>Note VI.4 Encaissements provenant des Emprunts Bancaires :</b>	<b>18 757 644</b>	<b>6 000 000</b>
* Emprunt ATB	6 000 000	6 000 000
* Emprunt STB	9 580 000	0
* Emprunt UIB	3 000 000	0
* Emprunt Recette de Finances	177 644	0

<b>Note VI.5 Encaissements des billets de trésorerie :</b>	<b>11 000 000</b>	<b>34 000 000</b>
* Encaissements des Billets de Trésorerie	11 000 000	34 000 000
<b>Note VI.6 Remboursements des billets de trésorerie :</b>	<b>(21 000 000)</b>	<b>(31 000 000)</b>
* Remboursements des Billets de Trésorerie	(21 000 000)	(31 000 000)
<b>Note VI.7 Encaissements provenant des Emprunts Leasing :</b>	<b>203 528</b>	<b>1 557 830</b>
* Emprunt - ATTIJARI Leasing	50 149	96 965
* Emprunt - ATL Leasing	118 140	220 866
* Emprunt - Al WIFACK Leasing	0	1 239 999
* Emprunt - HANNIBAL	35 240	0
<b>Note VI.8 Remboursements des emprunts bancaires :</b>	<b>(11 302 507)</b>	<b>(5 136 534)</b>
* Emprunt - BIAT	(213 732)	(344 538)
* Emprunt - BH	(85 301)	(313 050)
* Emprunt - STB	(593 451)	(593 451)
* Emprunt - BTK	(660 426)	(576 148)
* Emprunt - BFT	(139 716)	(151 340)
* Emprunt ATB	(9 066 667)	(3 000 000)
* Emprunt BT	(260 000)	(21 667)
* Emprunt BNA	(243 750)	(58 333)
* Emprunt Recette de Finances	(54 000)	(164 142)
* Intérêts Courus	14 537	86 136
<b>Note VI.9 Remboursements des emprunts Leasing :</b>	<b>(579 348)</b>	<b>(473 321)</b>
* Emprunt - ATTIJARI Leasing	(179 734)	(185 067)
* Emprunt - ATL Leasing	(177 148)	(137 802)
* Emprunt - Al WIFACK Leasing	(213 937)	(143 954)
* Emprunt - ZITOUNA IJARA	(7 107)	(6 498)
* Emprunt - HANNIBAL LEASE	(1 422)	0
<b>Note VI.10 Acquisitions des titres de placement :</b>	<b>(380)</b>	<b>(500 513)</b>
* MAC Actions FIDELITY	(380)	(513)
* Billet de trésorerie SOMOCER	0	(500 000)
<b>Note VI.11 Cessions des titres de placement :</b>	<b>200 000</b>	<b>104</b>
* Cession Titres MAC Actions FIDELITY	0	104
* Billet de trésorerie SOMOCER	200 000	0
<b>Note VI.12 Blocages de Fonds et Financements :</b>	<b>(21 243 051)</b>	<b>(15 701 580)</b>
* Blocage de Fonds	(3 031 870)	(1 987 140)
* Crédits de Gestion	(18 211 181)	(13 714 440)

<b>Note VI.13 Débloques de Fonds et Financements :</b>	<b>22 663 541</b>	<b>17 760 296</b>
* Déblocage de Fonds	3 270 522	1 750 116
* Crédits de Gestion	19 393 019	16 010 180
<b>Note VI.14 Trésorerie à la clôture de l'exercice :</b>	<b>912 723</b>	<b>(2 589 342)</b>
* Banques	902 860	(2 600 569)
* Caisse	9 863	11 227

## **VII - Informations Sur Les Parties Liées :**

### **VII.1 Ventes – Clients :**

Les ventes TTC réalisées avec les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
* Société SANITEC	359 962	320 540
* Société SANIMEUBLE (MOBILFLEX)	606 478	1 023 883
* Société ABC	489 090	84 655
* Société SOMOSAN	0	0
* Société SOMOCER	0	25 006
	<b>1 455 530</b>	<b>1 454 084</b>

### **VII.2 Achats - Fournisseurs :**

Les achats TTC réalisés avec les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
* Société SANITEC	2 954 488	855 805
* Société SANIMEUBLE (MOBILFLEX)	1 346 110	1 604 259
* Société SOMOSAN	0	28 113
* Société ABC	3 319	3 411
* Société SOTEMAIL	0	2 403
* Société AB CORPORATION	0	0
* Société SOMOCER	1 676	0
	<b>4 305 593</b>	<b>2 493 991</b>

### **VII.3 Comptes courants et débiteurs créditeurs divers des parties liées :**

La situation des comptes courants des sociétés ayant des liens directs ou par personne interposée avec la société SANIMED se résume au tableau ci-dessous :

Partie liée	Débiteurs & créditeurs divers	
	Débiteurs	Créditeurs
SOPPEC INVEST	0	0
AB-CORPORATION	4 053 954	0
SOMOSAN	500 000	0



SOMOCER	0	0
SANIMEUBLE	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 553 954</b>	<b>0</b>

## VIII - Engagements Hors Bilan

### I. Engagements financiers

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises Liées	Associés	Observation
<b>1- Engagements donnés</b>						
a) Garanties personnelles						
-cautionnement	<b>408 030</b>	408 030				Caution en faveur de la STEG et de la SONEDE
-Aval						
-Autres garanties	<b>382 411</b>	382 411				Fond de garantie au profit de UNIFACTOR et B.H
b) Garanties réelles						
- Hypothèques	<b>2 050 000</b>	2 050 000	0	0	0	BIAT: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204
	<b>5 750 000</b>	5 750 000	0	0	0	UIB: contrat de crédit de gestion: hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204
	<b>1 820 452</b>	1 820 452	0	0	0	BH: contrat de crédit à L.T : hypothèque en 1 er rang et en paru passu avec la BIAT sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204
	<b>2 500 000</b>	2 500 000	0	0	0	BH: contrat de crédit à L.T: hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204 , 26255, et en 1 er rang sur le RI 28 530 et les T.F 134304 et 135029.
	<b>3 200 000</b>	3 200 000	0	0	0	BH: contrat de crédit de gestion:hypothèque en rang utile sur les Terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204, 26255, et en 1 er rang sur le TF 28 530et les T.F 134304 et 135029.
	<b>2 700 000</b>	2 700 000	0	0	0	STB: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile et en paru passu avec ATB et BNA sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 24169,29204 , 26255 et TF 134304,134305et 135029.
	<b>1 000 000</b>	1 000 000	0	0	0	STB: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (RI) 24167, 24168, 29204, et de 1 er rang sur le TF 134305

	3 820 000	3 820 000	0	0	0	STB: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions : 24167, 24168, 29204, et de 1 er rang sur le TF 26255 et TF 134304,134305 et 135029
	1 266 000	1 266 000	0	0	0	BFT: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des TF:134304
	850 000	850 000	0	0	0	BFT: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions ( RI) 24167, 24168, 29204 et TF 134304 et 134305
	5 400 000	5 400 000	0	0	0	BTK: contrat de crédits à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (T.F) 24167, 24168, 29204.
	1 950 000	1 950 000	0	0	0	BTK: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions : 24167, 24168, 29204
	1 040 000	1 040 000	0	0	0	BNA: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (RI): 24167, 24168, 24169, 26255 et TF 134304 et 135029
	2 000 000	2 000 000	0	0	0	BNA: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des titres Réquisitions (RI): 24167, 24168, 29204, et de 1 er rang et en paru passu avec STB et ATB sur le RI : 26255 et de 1 er rang sur les TF 135029 et en rang utile sur le TF 134304
	1 665 000	1 665 000	0	0	0	ATB: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 24167, 24168, 29204
	3 000 000	3 000 000	0	0	0	ATB: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des titres réquisitions ( RI): 24167, 24168, 29204 , et de 1 er rang et en paru passu avec STB et BNA sur le RI : 26255 et sur TF 134304
	3 000 000	3 000 000				ATB: contrat de crédit à M.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions ( RI) 24167, 24168, 29204 , et de 1 er rang et en paru passu avec STB et BNA sur le TF : 26255
	1 300 000	1 300 000	0	0	0	BT: contrat moyen terme :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI 24167, 24168, 29204 24170,et 26255 et TF 134304

	<b>1 400 000</b>	1 400 000	0	0	0	BT: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 24167, 24168, 24169 et TF 134304
	<b>3 000 000</b>	3 000 000				UIB CREDIT MOYEN TERME :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 24167, 24168, 24169
	<b>6 000 000</b>	6 000 000				STB CREDIT MOYEN TERME hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 24167, 24168, 24169 et 26255 et TF 134304,134305 et 135029.
	<b>5 000 000</b>	5 000 000				STB CREDIT MOYEN TERME hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 24167, 24168, 24169, 24171,26255, 24170, et 26530.
- Nantissements	<b>1 100 000</b>	1 100 000	0	0	0	BIAT: contrat de crédit à L.T : nantissement en rang utile sur fonds de commerce
	<b>5 750 000</b>	5 750 000	0	0	0	UIB: contrat de crédits de gestion: nantissement en rang utile sur fonds de commerce
	<b>7 520 452</b>	7 520 452	0	0	0	BH: contrats de crédit à L.T et crédits de gestion:nantissement en rang utile sur fonds de commerce
	<b>7 520 000</b>	7 520 000	0	0	0	STB: contrats de crédit à L.T et un crédit de gestion:nantissement en rang utile sur fonds de commerce et en paru passu avec ATB et BNA sur matériel à acquérir à hauteur de 2 700 000
	<b>2 116 000</b>	2 116 000	0	0	0	BFT: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce et en 1 er rang sur matériel à acquérir à hauteur de 850 000
	<b>7 350 000</b>	7 350 000	0	0	0	BTK: contrats de crédits à L.T et crédits de gestion:nantissement en rang utile sur fonds de commerce et en 1 er rang sur four tunnel à hauteur de 2 700 000
	<b>3 040 000</b>	3 040 000	0	0	0	BNA: contrat de crédit à LT et crédits de gestion : nantissement en rang utile sur fonds de commerce, en rang utile sur matériel à acquérir à hauteur de 1 075 000 et en paru passu sur matériels à acquérir avec ATB et STB à hauteur de 2 000 000
	<b>4 665 000</b>	4 665 000	0	0	0	ATB: contrat de crédit à LT et crédits de gestion : nantissement en rang utile sur fonds de commerce, en rang utile sur matériel à acquérir à hauteur de 1 634 000 et en paru passu sur matériels à acquérir avec BNA et STB à hauteur de 3

						000 000
	11 000 000	11 000 000	0	0	0	STB: crédit à moyen terme Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériel.
	3 000 000	3 000 000	0	0	0	UIB: crédit à moyen terme Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et en 1er rang au matériel à acquérir.
	2 700 000	2 700 000	0	0	0	BT: contrat de crédit à LT et crédits de gestion : nantissement en rang utile sur fonds de commerce ,en 1er rang sur matériel à acquérir à hauteur de 1 300 000
c) effet escomptés et non échus	5 222 646	4 667 622	0	555 024	0	Les effets escomptés et non échus relatifs aux parties liées concernant les sociétés du groupe
B.H avance sur créance	1 102 085	1 102 085				
d) créances à l'exportation mobilisées	0					
e) Abandon de créances	0					
<b>Total</b>	<b>122 588 077</b>	<b>122 033 053</b>	<b>0</b>	<b>555 024</b>	<b>0</b>	
<b>2- Engagements reçus</b>						
a) Garanties personnelles						
-cautionnement	0					
-Aval	0					
-Autres garanties	0					
b) Garanties réelles						
- Hypothèques	0					
- nantissements	1 100 000			1 100 000		Nantissement de 550 000 actions détenues par la société AB corporation dans la capital de
c) effet escomptés et non échus	0					
d) créances à l'exportation mobilisées	0					la société SOMOCER
e) Abandon de créances	0					
<b>Total</b>	<b>1 100 000</b>			<b>1 100 000</b>		
<b>3- Engagements réciproque</b>						
* emprunt obtenu non encore encaissé	0					
* Crédit consenti non encore versé	0					
*opération de portage	0					
*crédit documentaire	0					

*commande d'immobilisation	0				
*commande de longue durée	0				
*contact avec le personnel	0				
<b>Total</b>	<b>0</b>				

## II. Dettes garanties par des suretés

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provision
* Emprunt obligatoire	0	0	0
* Emprunt d'investissement	39 620 452	44 031 171	0
* Emprunt courant de gestion	20 091 000		0
* autres (Compte Courant +billet de trésorerie)		0	0

## VIII.4 Intérêts sur contrats Leasing non encore échus

Organisme Financier	Contrat n°	Montant	Intérêts non courus
ATL	356950	49 913	0
TUNISIE Leasing	369980	22 025	0
ATL	445990	38 398	0
ATL	390370	134 648	0
ATL	397050	31 037	0
ATTIJARI Leasing	407200	177 134	2 098
ATTIJARI Leasing	434540	40 067	1 079
ATL	413520	71 197	1 066
ATL	428550	37 697	874
ATL	484580	37 219	63
ATTIJARI Leasing	446820	61 739	2 271
ATTIJARI Leasing	446830	39 867	1 466
ATL	503370	124 210	4 127
ATTIJARI Leasing	446140	47 197	1 611
IJARA	1506200008	39 869	1 856
ATL	526550	28 830	1 782
ATL	529360	117 068	7 349
ATL	509750	30 000	1 912
ATTIJARI Leasing	454750	68 135	2 399
ATL	517920	43 699	2 183
ATL	515390	26 260	1 763
ATL	512920	44 845	2 515
ATTIJARI Leasing	478850	52 559	3 257
ATTIJARI Leasing	504610	80 063	5 836
EL WIFAK	205270	422 439	30 149
ATL	567600	34 920	3 894

ATTIJARI Leasing	478830	52 900	4 845
ATL	582150	46 000	5 413
EL WIFAK	215600	1 240 000	297 111
ATTIJARI Leasing	537800	37 345	2 975
ATL	601810	56 000	2 425
ATL	589190	61 895	6 584
ATL	606040	22 050	3 576
ATL	646110	58 070	9 816
ATL	650770	60 070	10 207
ATTIJARI Leasing	594120	50 149	10 230
HANNIBAL LEASE	489560	35 239	7 307
<b>Total</b>		<b>3 620 753</b>	<b>440 039</b>

#### VIII.5 Intérêts sur crédit bancaires non encore échus

Organisme Financier	Montant	Intérêts non courus
BIAT	950 000	0
BIAT	1 100 000	48 232
STB	2 700 000	216 332
STB	1 000 000	0
BFT	850 000	12 380
BTK	1 200 000	8 358
BTK	2 700 000	374 492
BTK	1 500 000	208 051
BNA	2 000 000	499 609
ATB	3 000 000	0
BT	1 300 000	151 905
BH	2 500 000	774 825
ATB	3 000 000	1 744 087
STB	6 000 000	2 500 395
STB	3 580 000	1 865 403
UIB	3 000 000	734 437
<b>Total</b>	<b>36 380 000</b>	<b>9 138 504</b>

#### IX. Tableau de Passage des charges par nature aux charges par destination:

Charges par nature	Montant	Charges par destination			
		Coût des ventes	Frais d'administration	Frais de distribution	Autres Charges
<b>Coefficient</b>		<b>79%</b>	<b>17%</b>	<b>1%</b>	<b>3%</b>
Achats Consommés	18 016 156	14 232 764	3 062 747	180 162	540 485
Autres Charges d'Exploitation	4 029 085	3 182 977	684 944	40 291	120 873
Frais de Personnel	10 002 578	7 902 036	1 700 438	100 026	300 077
Impôts et Taxes	262 406	207 301	44 609	2 624	7 872
Dotations Aux Amort. Et Provisions nettes des reprises	4 485 865	3 543 834	762 597	44 859	134 576
Charges Financières	2 659 888	2 101 311	452 181	26 599	79 797
<b>TOTAL</b>	<b>39 455 978</b>	<b>31 170 223</b>	<b>6 707 516</b>	<b>394 560</b>	<b>1 183 679</b>

#### X- Les Immobilisations acquises en Leasing :

Contrat N° 407200 : BMW

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	40 429	2 074	42 503
2019	7 118	24	7 142
<b>Total</b>	<b>47 547</b>	<b>2 098</b>	<b>49 645</b>

Contrat N° 434540 : CHARIOT ELEVATEUR

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	9 086	942	10 028
2019	5 714	137	5 851
<b>Total</b>	<b>14 800</b>	<b>1 079</b>	<b>15 879</b>

Contrat N° 413520 : CHARIOTS ELEVATEURS 2  
CLARKS

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	16 446	1 035	17 481
2019	4 338	31	4 369
<b>Total</b>	<b>20 784</b>	<b>1 066</b>	<b>21 850</b>

Contrat N° 428550 : CHARIOT ELEVATEUR

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	8 639	786	9 425
2019	4 625	88	4 713
<b>Total</b>	<b>13 264</b>	<b>874</b>	<b>14 138</b>

Contrat N° 484580 : PEUGEOT 301

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	4 584	63	4 647
<b>Total</b>	<b>4 584</b>	<b>63</b>	<b>4 647</b>

Contrat N° 446820 : COMPRESSEUR A VIS

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	13 693	1 814	15 507
2019	12 466	457	12 923
<b>Total</b>	<b>26 159</b>	<b>2 271</b>	<b>28 430</b>

Contrat N° 446830 : CHARIOT ELVEVATEUR

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	8 842	1 171	10 013
2019	8 050	295	8 345
<b>Total</b>	<b>16 892</b>	<b>1 466</b>	<b>18 358</b>

Contrat N° 503370 : PASSAT

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	27 694	3 296	30 990
2019	25 338	831	26 169
<b>Total</b>	<b>53 032</b>	<b>4 127</b>	<b>57 159</b>

Contrat N° 446140: SEMI REMORQUE BENNE :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	10 406	1 288	11 694
2019	9 423	323	9 746
<b>Total</b>	<b>19 829</b>	<b>1 611</b>	<b>21 440</b>

Contrat IJARA LD 1506200008 CHARIOT  
ELEVATEUR DIESEL TRIPLEX :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	7 775	1 284	9 059
2019	8 503	555	9 058
2020	1 493	17	1 510
<b>Total</b>	<b>17 771</b>	<b>1 856</b>	<b>19 627</b>

Contrat N° 526550 VOLKSWAGEN CADDY :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	6 103	1 198	7 301
2019	6 747	554	7 301
2020	2 403	30	2 433
<b>Total</b>	<b>15 253</b>	<b>1 782</b>	<b>17 035</b>

Contrat N° 529360 CHARGEUSE PELLETEUSE :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	24 532	4 810	29 342
2019	26 996	2346	29 342
2020	12 034	193	12 227
<b>Total</b>	<b>63 562</b>	<b>7 349</b>	<b>70 911</b>



Contrat N° 509750 UNITE D'OSMOSE :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	6 436	1 320	7 756
2019	7 181	575	7 756
2020	1 921	17	1 938
<b>Total</b>	<b>15 538</b>	<b>1 912</b>	<b>17 450</b>

Contrat N° 454750 PASSAT 1.4 TSI :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	14 820	1 808	16 628
2019	16 256	591	16 847
<b>Total</b>	<b>31 076</b>	<b>2 399</b>	<b>33 475</b>

Contrat N° 517920 POLO SEDAN 1.6 TDI :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	9 339	1 508	10 847
2019	10 346	655	11 001
2020	2 756	20	2 776
<b>Total</b>	<b>22 441</b>	<b>2 183</b>	<b>24 624</b>

Contrat N° 515390 RAMPE DE CHARGEMENT 7 TONNES :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	5 649	1 216	6 865
2019	6 334	531	6 865
2020	1 700	16	1 716
<b>Total</b>	<b>13 683</b>	<b>1 763</b>	<b>15 446</b>

Contrat N° 512920 SECHEUR D'AIR FRIGORIFIQUE :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	9 679	1 787	11 466
2019	10 746	720	11 466
2020	1 904	8	1 912
<b>Total</b>	<b>22 329</b>	<b>2 515</b>	<b>24 844</b>

Contrat N° 478850 COMPRESSEUR :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	11 010	2 132	13 142
2019	12 102	1040	13 142
2020	5 391	85	5 476
<b>Total</b>	<b>28 503</b>	<b>3 257</b>	<b>31 760</b>

Contrat N° 504610 AUDI A3 :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	16 001	3 281	19 282
2019	17 532	1983	19 515
2020	17 581	572	18 153
<b>Total</b>	<b>51 114</b>	<b>5 836</b>	<b>56 950</b>

Contrat N° 205270 PORCHE :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	84 649	16 954	101 603
2019	92 362	10241	102 603
2020	92 258	2 954	95 212
<b>Total</b>	<b>269 269</b>	<b>30 149</b>	<b>299 418</b>

Contrat N° 567600 SECHEUR D'AIR FRIGORIFIQUE :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	6 848	2 080	8 928
2019	7 603	1326	8 929
2020	8 441	488	8 929
2021	744	0	744
<b>Total</b>	<b>23 636</b>	<b>3 894</b>	<b>27 530</b>

Contrat N° 478830 TRACTEUR LAMBHOR:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	10 422	2 600	13 022
2019	11 378	1644	13 022
2020	12 422	601	13 023
2021	1 085	0	1 085
<b>Total</b>	<b>35 307</b>	<b>4 845</b>	<b>40 152</b>

Contrat N° 582150 BALAYEUSE INDUSTRIEL:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	8 829	2 708	11 537
2019	9 718	1819	11 537
2020	10 697	840	11 537
2021	3 800	46	3 846
<b>Total</b>	<b>33 044</b>	<b>5 413</b>	<b>38 457</b>

Contrat N° 215600 MAGASIN 3 ICEBERG:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	150 825	94 159	244 984
2019	166 619	78365	244 984
2020	184 067	60 918	244 985
2021	203 340	41 644	244 984
2022	224632	20352	244984
2023	100 403	1 673	102 076
<b>Total</b>	<b>1 029 886</b>	<b>297 111</b>	<b>1 326 997</b>

Contrat N° 537800 SEAT LEON:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	10 877	1 849	12 726
2019	11 900	984	12 884
2020	7 451	142	7 593
<b>Total</b>	<b>30 228</b>	<b>2 975</b>	<b>33 203</b>

Contrat N° 601810 CHARIOT ELEVATEUR:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	19 188	2 057	21 245
2019	13795	368	14163
<b>Total</b>	<b>32 983</b>	<b>2 425</b>	<b>35 408</b>

Contrat N° 589190 TRACTEUR IVECO:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	14 958	3 876	18 834
2019	16 606	2 228	18 834
2020	13 645	480	14 125
<b>Total</b>	<b>45 209</b>	<b>6 584</b>	<b>51 793</b>

Contrat N° 606040 COMPRESSEUR:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	4 033	1 605	5 638
2019	4 478	1 160	5 638
2020	4 971	667	5 638
2021	4 085	144	4 228
<b>Total</b>	<b>17 567</b>	<b>3 576</b>	<b>21 142</b>

Contrat N° 646110 SEAT LEON:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	10 029	3 737	13 766
2019	10 997	2 916	13 913
2020	12 059	2 017	14 076
2021	13 223	1 030	
2022	7 083	116	
<b>Total</b>	<b>53 391</b>	<b>9 816</b>	<b>41 755</b>

Contrat N° 650770 SEAT LEON:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	10 341	3 823	14 164
2019	11 311	3 001	14 312
2020	12 372	2 102	14 474
2020	13 532	1 119	14 651
2020	8 472	162	8 634
<b>Total</b>	<b>56 028</b>	<b>10 207</b>	<b>42 950</b>

Contrat N° 594120 CHARIOT ELEVATEUR:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	8 590	3 769	12 359
2019	9 383	2 977	12 360
2020	10 249	2 111	12 360
2021	11 195	1 165	12 360
2022	8 032	208	8 240
<b>Total</b>	<b>47 449</b>	<b>10 230</b>	<b>57 679</b>

Contrat N° 489560 SR PLATEAU TUNICOM:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2018	6 008	2 650	8 658
2019	6 554	2 104	8 658
2020	7 149	1 509	8 658
2021	7 797	860	8 657
2022	6 309	184	6 493
<b>Total</b>	<b>33 817</b>	<b>7 307</b>	<b>41 124</b>

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31/12/2017

<i>Désignations</i>	Valeur comptable brute					Amortissements				Valeur comptable nette 31-12-2017
	<u>31/12/2016</u>	<u>Acquisition 2017</u>	<u>Reclassements 2017</u>	<u>Cession 2017</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Dotation 2017</u>	<u>Reclassements 2017</u>	<u>31/12/2017</u>	
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>	<b><u>202 478</u></b>	<b><u>7 150</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>209 628</u></b>	<b><u>139 679</u></b>	<b><u>27 621</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>167 301</u></b>	<b><u>42 328</u></b>
Logiciels	200 938	7 150	0	0	208 088	138 139	27 621	0	165 760	42 328
Marques et brevets	1 540	0	0	0	1 540	1 540	0	0	1 540	0
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>	<b><u>56 740 013</u></b>	<b><u>1 669 376</u></b>	<b><u>7 028 851</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>65 438 240</u></b>	<b><u>19 627 337</u></b>	<b><u>3 045 965</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>22 673 301</u></b>	<b><u>42 764 939</u></b>
Terrains	3 497 022	0	0	0	3 497 022					3 497 022
Constructions	12 388 758	0	459 431	0	12 848 190	2 967 206	619 531		3 586 737	9 261 453
Constructions à statut juridique particulier	1 333 835	0	0	0	1 333 835	35 532	66 692		102 224	1 231 611
Agencements et aménagements	1 589 895	4 740	476 438	0	2 071 073	920 982	185 365		1 106 348	964 725
Installations techniques	2 858 773	0	0	0	2 858 773	1 385 374	111 009		1 496 383	1 362 390
Matériel industriel	27 424 797	793 240	4 268 618	0	32 486 654	10 597 218	1 298 994		11 896 211	20 590 443
Matériel industriels à statut juridique particulier	279 599	0	0	0	279 599	54 977	25 097		80 074	199 525
Outillage industriels	1 832 269	339 149	1 306 051	0	3 477 469	411 827	72 935		484 762	2 992 708
Matériel de bureaux	418 899	25 975	7 227	0	452 101	157 871	35 916		193 788	258 313
Matériel de transport	2 547 504	146 670	735 635	0	3 429 809	1 957 619	167 845	205 802	2 331 267	1 098 542
Matériel de transport à SJP	1 902 415	204 031	(235 368)	0	1 871 079	686 960	386 664	(205 802)	867 822	1 003 257
Matériel informatiques	292 492	48 704	0	0	341 196	210 140	53 704		263 844	77 352
Autres immobilisations	255 922	84 519	10 819	0	351 259	156 988	16 086		173 074	178 185
Equipements de climatisation	117 832	22 348	0	0	140 180	84 641	6 126		90 767	49 412
<b><u>Immobilisation en cours</u></b>	<b><u>744 149</u></b>	<b><u>7 550 935</u></b>	<b><u>(7 028 851)</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>1 266 233</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>1 266 233</u></b>
<b><u>Charges à répartir</u></b>	<b><u>1 287 038</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>1 287 038</u></b>	<b><u>550 472</u></b>	<b><u>433 088</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>983 559</u></b>	<b><u>303 479</u></b>
<b>Total</b>	<b>58 973 678</b>	<b>9 227 461</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>68 201 139</b>	<b>20 317 488</b>	<b>3 506 674</b>	<b>0</b>	<b>23 824 161</b>	<b>44 376 978</b>

**TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31/12/2017**  
**(Exprimé en dinars)**

<i>PRODUITS</i>	31/12/2017	31/12/2016	<i>CHARGES</i>	31/12/2017	31/12/2016	<i>SOLDE</i>	31/12/2017	31/12/2016
Revenus	38 455 593	32 462 371	Déstockage de production					
<b>Total</b>	<b>38 455 593</b>	<b>32 462 371</b>			<b>0</b>	<b>Production</b>	<b>38 455 593</b>	<b>32 462 371</b>
Production	38 455 593	32 462 371	Achats consommés	14 752 442	11 154 661	Marge sur coût matière	23 703 151	21 307 710
Marge sur coût matière	23 703 151	21 307 710	Autres charges externes	3 705 186	3 386 512			
<b>Total</b>	<b>23 703 151</b>	<b>21 307 710</b>	<b>Total</b>	<b>3 705 186</b>	<b>3 386 512</b>	<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>19 997 965</b>	<b>17 921 197</b>
Valeur Ajoutée Brute	19 997 965	17 921 197	Impôts et taxes	323 899	251 481			
			Charge de personnel	10 002 578	8 577 903			
<b>Total</b>	<b>19 997 965</b>	<b>17 921 197</b>	<b>Total</b>	<b>10 326 476</b>	<b>8 829 384</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>9 671 489</b>	<b>9 091 813</b>
Excédent brut d'exploitation	9 671 489	9 091 813	Insuffisance brute d'exploitation					
Autres produits ordinaires	33 056	221 162	Autres charges ordinaires	234 915	202 274			
Produits financiers	106 919	47 868	Charges financières	2 659 888	2 958 839			
Transferts et reprise de charges	0	14 300	Dotations aux amortissements et aux provisions	4 485 865	2 803 820			
			Impôt sur le résultat ordinaire	262 406	700 407			
<b>Total</b>	<b>9 811 463</b>	<b>9 360 843</b>	<b>Total</b>	<b>7 643 075</b>	<b>6 665 341</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>2 168 389</b>	<b>2 695 503</b>
Résultat des activités ordinaires	2 168 389	2 695 503						
Effet positif des modifications comptables			Effet négatif des modifications comptables					
<b>Total</b>	<b>2 168 389</b>	<b>2 695 503</b>	<b>Total</b>	<b>2 168 389</b>	<b>2 695 503</b>	<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>2 168 389</b>	<b>2 695 503</b>

## **RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

*Messieurs les actionnaires de la société SANIMED*

### **I- Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **A. Opinion :**

- 01** En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 13 mai 2017, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SANIMED » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Le bilan annexé au présent rapport totalise un montant de 90 315 615 dinars et fait ressortir un bénéfice net comptable de 2 168 389 dinars.
- 02** À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017 ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

#### **B. Fondement de l'opinion :**

- 03** Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **C. Questions clés d'audit :**

- 04** Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

- 05** Evaluation des créances clients : Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant brut de 12.415.112 dinars et provisionnées à hauteur de 1.528.891 dinars. Dans le cadre de l'évaluation de la recouvrabilité de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au

jugement et il est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

- 06** Evaluation des stocks : Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2017 pour une valeur brute de 21.774.864 dinars et provisionnés à hauteur de 979.192 dinars.

Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.5 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré pour les matières premières, les consommables, les pièces de rechange et les marchandises et au coût de production pour les moules, les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût).

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative au stock et apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

#### **D. Observations :**

- 07** La société a capitalisé au titre du présent exercice un montant de global de 2.514.407 dinars correspondant à des charges d'emprunts pour un montant de 663.274 dinars et des productions des plateaux et des matrices pour un montant de 1.851.133 dinars,.
- 08** La société « SANIMED » détient une participation de 575.000 dinars dans le capital de la société « SOMOSAN ». Au cours de ses dernières années, cette société a connu des difficultés d'exploitation dues principalement à l'absence de la connexion de son site de production au réseau du gaz naturel et le niveau élevé des charges financières.

Notons qu'un plan de restructuration, prévoyant notamment le rééchelonnement des dettes bancaires de la société « SOMOSAN » et la compression de ses charges d'exploitation, est en cours d'élaboration. En plus, le gouvernement Tunisien a annoncé de son côté son support à la société « SOMOSAN » à travers le Fonds de Reconversion et de Développement des Centres Miniers de Gafsa (FRDCM) et l'engagement de la connexion du gouvernorat de Gafsa au gaz naturel.

Sur la base de ces éléments, la direction de la société « SANIMED », dans sa lettre d'affirmation datée du 14 mai 2018, juge qu'il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation des titres « SOMOSAN ».

- 09** Dans la lettre d'affirmation datée du 14 mai 2018, la non constatation de provision pour dépréciation sur la participation de la société « SANIMED » dans le capital de la société « SANIMEUBLE » est justifiée par la plus value dégagée lors de l'évaluation du patrimoine de la société « SANIMEUBLE » à savoir les équipements industriels.



## **E. Rapport de gestion :**

- 10** La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurants dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **F. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

- 11** Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **G. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

- 12** Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA et selon les normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

- 13** Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisant preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des

éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés d'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassant les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

**A. Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

**B. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Fait à Sfax le 17 mai 2018**

**Les commissaires aux comptes**

**CRG Audit  
Chiraz DRIRA**

**KBH Audit & Conseil  
Nizar BARKIA**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

**Messieurs les actionnaires de la société SANIMED**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Conventions et opérations nouvellement réalisées**

- La société a contracté au cours de l'exercice 2017 un contrat de crédit à long terme d'un montant de 6.000.000 dinars auprès de la banque « STB » remboursable sur une durée de sept ans au taux du marché monétaire majoré de 3,75 points.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 15 décembre 2016.*

- La société a contracté au cours de l'exercice 2017 un contrat de crédit à long terme d'un montant de 3.000.000 dinars auprès de la banque « UIB » remboursable sur une durée de sept ans, dont deux années de franchise, au taux du marché monétaire majoré de 2,25 points.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 15 décembre 2016.*

- La société a contracté au cours de l'exercice 2017 un contrat de crédit à long terme d'un montant de 5.000.000 dinars auprès de la banque « STB » remboursable sur une durée de dix ans, dont une année de franchise, au taux du marché monétaire majoré de 3,75 points.

Le montant débloqué au cours de l'exercice 2017 s'élève à 3.580.000 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 17 août 2017.*

- La location par la société « SANIMED » d'un local sis à la route de Gremda km 10.5 Sfax à la société « SANIMEUBLE » pour une période d'une année commençant le 01<sup>er</sup> janvier 2017 et expirant le 31 décembre 2017 renouvelable et ce moyennant un loyer mensuel s'élevant à 17.701 dinars TTC avec une augmentation annuelle de 5%.

Le montant facturé au cours de l'exercice 2017 s'élève à 212.406 dinars TTC.

- La vente à la société « SANITEC » de divers fournitures pour un montant de 352.180 dinars TTC. Les comptes clients « SANITEC » présentent au 31 décembre 2017 un solde débiteur de 182.690 dinars et l'encours d'escompte s'élève à cette date à 12.300 dinars.

- La vente à la société « SANIMEUBLE » de marchandises pour un montant de 349.072 dinars TTC. Les comptes clients « SANIMEUBLE » présentent au 31 décembre 2017 un

solde débiteur de 525.304 dinars et l'encours d'escompte s'élève à cette date à 655.924 dinars.

- La vente à la société « ABC » de marchandises pour un montant de 489.090 dinars TTC. Les comptes clients « ABC » présentent au 31 décembre 2017 un solde débiteur de 275.234 dinars et l'encours d'escompte s'élève à cette date à 42.104 dinars.
- La vente à la société « SOMOCER NEGOCE » de marchandises pour un montant de 4.868 dinars TTC. Le compte client « SOMOCER NEGOCE » présente au 31 décembre 2017 un solde nul.
- Le compte client « SOMOCER » présente au 31 décembre 2017 un solde débiteur de 36.155 dinars dont un montant de 11.150 dinars au titre des intérêts sur billet de trésorerie.
- L'achat auprès de la société « SANIMEUBLE » de marchandises pour un montant de 1.404.219 dinars TTC. Les comptes fournisseurs « SANIMEUBLE » présentent au 31 décembre 2017 un solde créditeur de 1.470.738 dinars.
- L'achat auprès de la société « SANITEC » de marchandises pour un montant de 2.954.488 dinars TTC. Le compte fournisseur « SANITEC » présente au 31 décembre 2017 un solde créditeur de 72.702 dinars.
- L'achat auprès de la société « ABC » de marchandises pour un montant de 3.319 dinars TTC. Les comptes fournisseurs « ABC » présentent au 31 décembre 2017 un solde créditeur de 1.894 dinars.
- L'achat auprès de la société « SOMOCER » de marchandises pour un montant de 1.677 dinars TTC. Le compte fournisseur « SOMOCER » présente au 31 décembre 2017 un solde créditeur de 2.923 dinars don un solde ancien de 1.247 dinars.
- Les billets de trésorerie émis, au cours de l'exercice 2016, par la société « SANIMED » et souscrits par la société « ATD SICAR » pour un montant total de 10.000.000 dinars ont été payées en totalité au cours de l'exercice 2017 suite à l'introduction de la société au marché alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les intérêts constatés en 2017 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 11.288 dinars.

*Ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration du 08 mai 2018.*

*Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.*

#### **B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

- La société a signé au cours de l'exercice 2017 le crédit à long terme d'un montant de 3.000.000 dinars auprès de la banque « ATB » remboursable sur une durée de 15 ans, dont deux années de franchise, imputable sur la ligne de crédit extérieure qui sera accordée par la Banque Européenne d'Investissement « BEI » au taux du marché monétaire majoré de 3,12 points.

En attendant la signature du contrat de crédit à long terme, la société a contracté auprès de la banque « ATB » un crédit relais de 3.000.000 dinars remboursable sur six mois renouvelable au taux du marché monétaire majoré de 3,81 points.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 20 décembre 2013.*

- La location par la société « SANIMED » d'un local sis à route de Gremda km 10.5 Sfax à la société « SANITEC » pour une période d'une année commençant le 30 décembre 2014

et expirant le 29 décembre 2015 renouvelable et ce moyennant un loyer mensuel s'élevant à 649 dinars TTC.

Le montant facturé au cours de l'exercice 2017 s'élève à 7.782 dinars TTC.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 08 mai 2018.*

- Les comptes fournisseurs « SOMOSAN » présentent au 31 décembre 2017 un solde créditeur de 52.082 dinars.
- Le compte fournisseur « SOMOCER NEGOCE » présente au 31 décembre 2017 un solde créditeur de 14.930 dinars.
- L'émission par la société « SOPPEC INVEST » en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013 d'un billet de trésorerie d'un montant de 90.000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Ce billet de trésorerie n'a pas été renouvelé au cours de l'exercice 2017.

Les intérêts constatés en 2017 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 5.400 dinars.

Le compte débiteur divers « SOPPEC INVEST » présente au 31 décembre 2017 un solde débiteur de 113.907 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 08 mai 2018.*

- L'émission par la société « AB CORPORATION » en date du 7 février 2015 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500.000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Les intérêts constatés en 2017 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 40.000 dinars.

Le compte débiteur divers « AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2017 un solde débiteur de 4.668.954 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 08 mai 2018.*

- La signature en date du 2 janvier 2014 d'une convention d'assistance stratégique, contrôle de gestion, juridique, comptable, fiscale et audit interne avec la société « AB CORPORATION » pour des honoraires mensuels de 20.000 dinars hors taxes, avec une augmentation annuelle de 5%.

Cette convention annule et remplace celle signée en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Aucun montant n'a été facturé au cours de l'exercice 2017.

Le compte « AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2017 un solde nul.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 08 mai 2018.*

- L'émission par la société « SANIMED » en date du 24 février 2012 d'un billet de trésorerie d'un montant de 550.000 dinars souscrit par la société « SOMOCER NEGOCE » et converti en 2014 en 55 traites de 10.000 chacune. Le montant payé en 2017 s'élève à 70.000 dinars (soit 7 traites de 10.000 dinars chacune). Le compte « SOMOCER NEGOCE » présente au 31 décembre 2017 un solde créditeur de 270.000 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 08 mai 2018.*

- L'émission par la société « SOMOCER » en date du 22 décembre 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500.000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

La société « SOMOCER » a remboursé, au cours de l'exercice 2017, un montant de 200.000 dinars.

Les intérêts constatés en 2017 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 25.187 dinars.

Le compte débiteur divers « SOMOCER » présente au 31 décembre 2017 un solde débiteur de 325.187 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 08 mai 2018.*

- L'émission par la société « SOMOSAN » en date du 22 décembre 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500.000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Les intérêts constatés en 2017 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 31.985 dinars.

Le compte débiteur divers « SOMOSAN » présente au 31 décembre 2017 un solde débiteur de 532.985 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 08 mai 2018.*

*Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.*

### **C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération nette du directeur général Mr Mouldi BELHAJ a été fixée à 8.000 dinars sur 13 mensualités outre la prise en charges par la société des frais de carburant dans la limite de 500 dinars par mois et des frais de communications téléphoniques.

La rémunération brute en 2017 s'élève à un montant de 167.528 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 25 octobre 2011 et du 1<sup>er</sup> octobre 2013 et a été reconduite par votre conseil d'administration du 23 octobre 2014 et du 17 octobre 2017.*

- La rémunération nette du directeur général adjoint Mr Samy HBAIEB a été fixée à 6.000 dinars sur 13 mensualités outre la prise en charges par la société des frais de carburant dans la limite de 500 dinars par mois et des frais de communications téléphoniques dans la limite de 300 dinars par mois.

La rémunération brute en 2016 s'élève à un montant de 123.511 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 25 octobre 2011 et du 1<sup>er</sup> octobre 2013 et reconduite par votre conseil d'administration du 23 octobre 2014 et du 17 octobre 2017.*

- La prime du directeur général au titre de l'exercice 2016 servie en 2017 s'élève à un montant brut de 101.640 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 11 avril 2017.*

- La prime du directeur général adjoint au titre de l'exercice 2016 servie en 2017 s'élève à un montant brut de 67.800 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 11 avril 2017.*

- Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient chacun d'une voiture de fonction.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 30 avril 2012 et approuvée par votre assemblée générale ordinaire du 31 mai 2012.*

- La prise en charge par la société des frais de déplacement à l'étranger du directeur général pour un montant de 26.447 dinars.

- La prise en charge par la société des frais de déplacement à l'étranger du directeur général adjoint pour un montant de 21.570 dinars.
- La prise en charge par la société des frais de déplacement à l'étranger du Président du Conseil d'Administration pour un montant de 2 684 dinars.

*Ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration du 08 mai 2018.*

- Les jetons de présence de l'exercice 2016 décidés par votre assemblée générale ordinaire du 13 mai 2017 pour un montant annuel brut de 75.000 dinars soit un montant net de 60.000 dinars.
- Les jetons de présence de l'exercice 2017 constatés en charges à payer au titre du même exercice s'élèvent à 120.000 dinars.

*C-2 Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit :*

	Directeur général		Directeur général adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
<b>Salaire Annuel</b>	167.528	8 000	123.511	6 000		
<b>Avantages accordés</b>	134.164		76.680			
<b>Jetons de présence</b>					120.000	120.000
<b>Total</b>	<b>301.692</b>	<b>8 000</b>	<b>200.191</b>	<b>6 000</b>	<b>120.000</b>	<b>120.000</b>

*Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.*

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre conseil d'administration concernant d'autres opérations régies par les dispositions des dits articles et nos travaux n'ont révélé l'existence de telles opérations.

**Fait à Sfax le 17 mai 2018**

**Les commissaires aux comptes**

**CRG Audit  
Chiraz DRIRA**

**KBH Audit & Conseil  
Nizar BARKIA**



# TUNISIAN PRUDENCE FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2017

### I. Rapport sur l'audit des états financiers

#### 1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration , nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Tunisian Prudence Fund, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date , ainsi que les notes annexes , y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincères , dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FCP Tunisian Prudence Fund au 31 Décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ,conformément aux systèmes comptables des entreprises .

#### 2 - Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport .Nous sommes indépendantes de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### 3 - Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction .Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion net, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4 - Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidele des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives ,que celles –ci résultent de fraudes ou erreurs .

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsable de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **5 - Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatifs , que celles –ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles considèrent comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux –ci.

Une description plus détaillée des responsables de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de loi n°94 -117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

### **2. Autres obligations légales et réglementaires**

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le taux d'emploi de l'actif net de FCP TPF dans des actions de sociétés cotées s'élève au 31 Décembre 2017 à 20,15%. Ce taux est en léger dépassement par rapport aux taux d'emploi prévu par l'article 2 du règlement intérieur entre 15% à 20% de l'actif net.
- La proportion de l'actif net en emprunts obligataires s'élève au 31 décembre 2017 à 64,09 %. Ce taux est en dehors de la fourchette fixée par l'article 2 du règlement intérieur soit entre 30% à 60% de l'actif net.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 24,62% de l'actif net du FCP- Tunisian Prudence Fund au 31 décembre 2017, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35,36 et 37 du code des organismes de placement collectif , tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 29 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**AUDIT REVISION CONSEIL**  
**Foued AMIRI**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>AC1 Portefeuille-titres</b>	<b>4-1</b>	<b>2 096 296</b>	<b>2 079 782</b>
a- Actions et droits rattachés		490 826	502 223
b- Titres OPCVM		44 344	125 077
c- Obligations et valeurs assimilées		1 561 126	1 452 482
<b>AC2 Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4-2</b>	<b>599 681</b>	<b>529 051</b>
a- Placements monétaires		542 020	419 968
b- Disponibilités		57 661	109 083
<b>AC3 Créances d'exploitation</b>		<b>134</b>	<b>425</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 696 111</b>	<b>2 609 258</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1 Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-3</b>	<b>10 059</b>	<b>9 178</b>
<b>PA2 Dettes sur opérations de pension livrée</b>	<b>4-4</b>	<b>250 374</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>260 433</b>	<b>9 178</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP1 Capital</b>	<b>4-5</b>	<b>2 344 257</b>	<b>2 511 905</b>
<b>CP2 Sommes distribuables</b>		<b>91 421</b>	<b>88 175</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	18
b- Sommes distribuables de l'exercice		91 418	88 158
<b>ACTIF NET</b>		<b>2 435 678</b>	<b>2 600 080</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 696 111</b>	<b>2 609 258</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<b>PR1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4-6</b>	<b>116 510</b>	<b>94 878</b>
a-Dividendes		30 496	22 072
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		86 014	72 806
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>4-7</b>	<b>30 575</b>	<b>21 204</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>147 085</b>	<b>116 082</b>
<b>CH1- Intérêts de mise en pension</b>	<b>4-8</b>	<b>(220)</b>	<b>0</b>
<b>CH2- Charges de gestion des placements</b>	<b>4-9</b>	<b>(28 601)</b>	<b>(24 064)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>118 264</b>	<b>92 018</b>
<b>CH3- Autres charges</b>	<b>4-10</b>	<b>(11 875)</b>	<b>(11 901)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>106 389</b>	<b>80 116</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(14 971)	8 041
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>91 418</b>	<b>88 158</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		14 971	(8 041)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(64 567)	80 933
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		9 964	(15 128)
Frais de négociation de titres		-	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>51 786</b>	<b>145 922</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2017

Désignation	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<b>AN1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>51 786</b>	<b>145 922</b>
a- Résultat d'exploitation	106 389	80 116
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(64 567)	80 933
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	9 964	(15 128)
d- Frais de négociation de titres	-	-
<b>AN2 Distributions de dividendes</b>	<b>(88 172)</b>	<b>(87 342)</b>
<b>AN3 Transactions sur le capital</b>	<b>(128 016)</b>	<b>(79 918)</b>
<b>a- Souscriptions</b>		
- Capital	1 254 600	1 614 800
- Régularisation des sommes non distribuables	(70 058)	(84 742)
- Régularisation des sommes distribuables	21 915	38 199
- Droits d'entrée	-	-
<b>b- Rachats</b>		
- Capital	(1 385 100)	(1 703 400)
- Régularisation des sommes non distribuables	87 513	85 383
- Régularisation des sommes distribuables	(36 886)	(30 158)
- Droits de sortie	-	-
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>(164 402)</b>	<b>(21 338)</b>
<b>AN4 Actif net</b>		
a- - En début d'exercice	2 600 080	2 621 418
b- - En fin d'exercice	2 435 678	2 600 080
<b>AN5 Nombre de parts</b>		
a- - En début d'exercice	26 391	27 277
b- - En fin d'exercice	25 086	26 391
<b>Valeur liquidative</b>	<b>97,093</b>	<b>98,521</b>
<b>AN6 Taux de rendement</b>	<b>1,94%</b>	<b>5,85%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

### 1- PRESENTATION DU FONDS

Tunisian Prudence Fund est un fonds commun de placement régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du CMF N° 24-2011 du 7 Septembre 2011.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. La BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

### 2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/17 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents**

Les éléments de portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilés sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés**

Les placements en actions et valeurs assimilés sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date du 31 décembre 2017.

### **3.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisance de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6- Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ». Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».



A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique «PR 2-Revenus des placements monétaires »

#### 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### Note 4-1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à **2 096 296 dinars** et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net	% Actif
<b>Actions et droits rattachés</b>		<b>579 986</b>	<b>490 826</b>	<b>20,15%</b>	<b>18,20%</b>
Artes	8 087	66 225	50 091	2,06%	1,86%
Carthage Cement	47 416	109 649	111 191	4,57%	4,12%
Cellcom	9 270	72 115	17 492	0,72%	0,65%
Hannibal Lease	13 473	114 519	110 465	4,54%	4,10%
SAM	12 944	61 190	32 101	1,32%	1,19%
Sotrapil	6 553	53 058	68 492	2,81%	2,54%
Sotumag	30 171	56 150	58 622	2,41%	2,17%
Sotipapier	10 597	41 349	36 337	1,49%	1,35%
DA SOTUMAG 1-10 2017	30 171	5 732	6 034	0,25%	0,22%
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>1 498 915</b>	<b>1 561 126</b>	<b>64,09%</b>	<b>57,90%</b>
BTA 6,3% 03-2026	100	92 200	97 087	3,99%	3,60%
BTA 6,3% 03-2026	100	92 100	96 979	3,98%	3,60%
BTA 6,3% 03-2026	151	139 675	146 743	6,02%	5,44%
BTA 6% 10-2023	50	46 540	47 676	1,96%	1,77%
BTA 6% 04-2024(*)	400	384 600	402 859	16,54%	14,94%
BTA 6,7% 04-2028	100	94 800	99 288	4,08%	3,68%
EO ATL 2013-1	2 100	126 000	130 770	5,37%	4,85%
EO ATTIJARI LEASING 2016-2	1 700	170 000	178 665	7,34%	6,63%
EO CIL 2012-2	3 000	60 000	62 676	2,57%	2,32%
EO CIL 2015-2	800	48 000	48 507	1,99%	1,80%
EO HL2015-1 A	800	48 000	48 301	1,98%	1,79%
EO HL 2016-02 A	1 000	80 000	80 456	3,30%	2,98%
EO SERVICOM 2012	1 000	20 000	20 862	0,86%	0,77%
EO SERVICOM 2012	1 800	36 000	37 552	1,54%	1,39%
EO TUNISIE LEASING 2015-1	350	35 000	36 391	1,49%	1,35%
EO UNIFACTOR 2013	1 300	26 000	26 315	1,08%	0,98%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>46 025</b>	<b>44 344</b>	<b>1,82%</b>	<b>1,64%</b>
UGFS BONDS FUND	3 450	36 025	36 035	1,48%	1,34%
UGFS Islamic Fund	100	10 000	8 309	0,34%	0,31%
<b>TOTAL</b>		<b>2 124 926</b>	<b>2 096 296</b>	<b>86,07%</b>	<b>77,75%</b>

(\*) Il est noter que la ligne BTA (04-2024) a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 259 titres pour un montant de 250 212 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 28/12/2017 pour une durée de onze jours avec un taux de 5,85%.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Intérêts courus nets</b>	<b>Coupons nets</b>	<b>+/- values latentes</b>	<b>Valeur au 31 décembre</b>	<b>+/- values réalisées</b>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2016</u></b>	<b>2 059 218</b>	<b>37 084</b>	<b>1 674</b>	<b>(18 194)</b>	<b>2 079 782</b>	
<b><u>Acquisitions de l'exercice</u></b>						
Actions cotées	224 457				224 457	
BTA	323 975				323 975	
Obligations de sociétés	0				0	
Titres OPCVM	943 522				943 522	
<b><u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>						
Actions cotées	(166 732)				(166 732)	10 958
Obligations de sociétés	(236 000)				(236 000)	
BTA	-				-	-
Titres OPCVM	(1 023 515)				(1 023 515)	(994)
<b><u>Variation des plus ou moins values latentes</u></b>						
Actions cotées				(69 123)	(69 123)	
Bons de trésor assimilables				5 297	5 297	
Titres OPCVM				(741)	(741)	
<b><u>Variation des coupons</u></b>						
			(1 174)		(1 174)	
<b><u>Variation des intérêts courus</u></b>						
		16 546			16 546	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2017</u></b>	<b>2 124 926</b>	<b>53 630</b>	<b>500</b>	<b>(82 761)</b>	<b>2 096 296</b>	<b>9 964</b>

**Note 4-2 : Placements monétaires et disponibilités**

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Placements monétaires	542 020	419 968
Disponibilités	57 661	109 083
<b>TOTAL(1)</b>	<b>599 681</b>	<b>529 051</b>

(1) Le solde de ce poste, s'élevant au 31/12/2017 à **599 681 dinars**, se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net	% Actif
<b>Placements monétaires</b>		<b>540 000</b>	<b>542 020</b>	<b>22,25%</b>	<b>20,10%</b>
Contrat Moudharba Best Lease - 90 J - Ech 05/02/2018 - 6%	1	200 000	201 808	8,29%	7,49%
Contrat Moudharba Best Lease - 10 J - Ech 07/01/2018 - 6,1%	1	250 000	250 167	10,27%	9,28%
Contrat Moudharba Best Lease - 10 J - Ech 08/01/2018 - 6,1%	1	90 000	90 045	3,70%	3,34%
<b>Disponibilités</b>		<b>57 661</b>	<b>57 661</b>	<b>2,37%</b>	<b>2,14%</b>
Banque		57 661	57 661	2,37%	2,14%
<b>TOTAL</b>		<b>597 661</b>	<b>599 681</b>	<b>24,62%</b>	<b>22,24%</b>

**Note 4-3 : Opérateurs créditeurs**

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA) (1)	9 238	8 447
Compte du Dépositaire (BIAT)	821	731
	<u>10 059</u>	<u>9 178</u>

(1) Le solde de ce compte se répartit comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération de gestion	6 232	5 481
Charges administratives	3 006	2 966
	<u>9 238</u>	<u>8 447</u>

**Note 4-4 : Dettes sur opérations de pension livrée**

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Dettes sur pension livrée(*)	250 212	0
Intérêt courus sur dette sur pension livrée	162	0
	<u>250 374</u>	<u>0</u>

(\*) : La mise en pension est conclue avec Attijari Bank pour un montant de 250 212 dinars pour une période de 11 jours commençant le 28/12/2017 avec un taux de 5.85%.

**Note 4-5: Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

<b>Capital au 31/12/2016</b>	<b>2 511 905</b>
Montant	2 511 905
Nombre de parts émises	26 391
Nombre de copropriétaires	9
<b>Souscriptions réalisées</b>	<b>1 254 600</b>
Montant en nominal	1 254 600
Nombre de parts émises	12 546
Nombre de copropriétaires nouveaux	-
<b>Rachats effectués</b>	<b>1 385 100</b>
Montant en nominal	1 385 100
Nombre de parts émises	13 851
Nombre de copropriétaires sortants	2
<b>Autres mouvements</b>	<b>(37 148)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(64 567)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 964
Régularisation des sommes non distribuables	17 455
Droits de sortie	-
Frais de négociation de titres	-
<b>Capital au 31/12/2017</b>	<b>2 344 257</b>
Montant	2 344 257
Nombre de parts	25 086
Nombre de copropriétaires	7

**Note 4-6: Revenus du portefeuille -titres :**

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Revenus des actions	25 411	17 940
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	86 014	72 806
Revenus des titres OPCVM	5 085	4 132
<b>TOTAL</b>	<b>116 510</b>	<b>94 878</b>

**Note 4-7 : Revenus des placements monétaires :**

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Revenus des pensions livrées	-	57
Revenus des billets de trésorerie	-	7 398
Revenus du compte de dépôt	30 575	13 749
<b>TOTAL</b>	<b>30 575</b>	<b>21 147</b>

**Note 4-8 : Intérêts de mise en pension :**

Le solde de ce poste à la clôture de l'exercice 2017 s'élève à 220 dinars et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension.

**Note 4-9 : Charges de gestion des placements**

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	25 236	21 233
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	3 365	2 831
<b>TOTAL</b>	<b><u>28 601</u></b>	<b><u>24 064</u></b>

**Note 4-10 : Autres charges**

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Frais Administratifs	11 800	11 800
Autres charges	75	102
<b>TOTAL</b>	<b><u>11 875</u></b>	<b><u>11 901</u></b>

**5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS****5.1- Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Revenus des placements	5.854	4.399	4.838	4.763	3.938
Charges de gestion des placements	(1.14)	(0.912)	(1.020)	(1.045)	(0.976)
<b>Revenus net des placements</b>	<b><u>4.714</u></b>	<b><u>3.487</u></b>	<b><u>3.819</u></b>	<b><u>3.717</u></b>	<b><u>2.962</u></b>
Autres charges	(0.473)	(0.451)	(0.434)	(0.444)	(0.377)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b><u>4.241</u></b>	<b><u>3.036</u></b>	<b><u>3.384</u></b>	<b><u>3.273</u></b>	<b><u>2.585</u></b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0.597)	0.305	(0.182)	(0.211)	(0.015)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b><u>3.644</u></b>	<b><u>3.340</u></b>	<b><u>3.202</u></b>	<b><u>3.062</u></b>	<b><u>2.570</u></b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2.574)	3.067	0.448	0.017	0.636
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0.397	(0.573)	(2.453)	0.518	(0.982)
Frais de négociation des titres	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b><u>(2.177)</u></b>	<b><u>2.493</u></b>	<b><u>(2.005)</u></b>	<b><u>0.535</u></b>	<b><u>(0.346)</u></b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b><u>2.064</u></b>	<b><u>5.529</u></b>	<b><u>1.379</u></b>	<b><u>3.808</u></b>	<b><u>2.239</u></b>

Droits de sortie	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(2.177)</b>	<b>2.493</b>	<b>(2.005)</b>	<b>0.535</b>	<b>(0.346)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0.445	(0.214)	0.143	(0.107)	(0.075)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(1.732)</b>	<b>2.279</b>	<b>(1.862)</b>	<b>0.428</b>	<b>(0.421)</b>
Distribution de dividendes	3.341	3.202	3.062	2.569	1.545
Valeur liquidative	<b>97.093</b>	<b>98.521</b>	<b>96.104</b>	<b>97.825</b>	<b>96.904</b>

#### Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / Actif net moyen (*)	1.14%	0.92%	1.06%	0.99%	1.01%
Autres charges / Actif net moyen (*)	0.47%	0.46%	0.45%	0.42%	0.39%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen (*)	4.23%	3.07%	3.52%	3.09%	2.67%
<b>Actif net moyen</b>	<b>2 517 879</b>	<b>2 610 749</b>	<b>2 619 415</b>	<b>2 836 495</b>	<b>3 057 374</b>

(\*) : Ratios retraités pour les besoins de comparaison.

#### 5.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et la BIAT prévoit le paiement de :

- Une commission de gestion de 0,75% HTVA par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 10 000 DT hors TVA par année et payés trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à **37 036 DT TTC** et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Commission de gestion	25 236	21 233
Frais administratifs	11 800	11 800
	<b><u>37 036</u></b>	<b><u>33 033</u></b>

Le règlement intérieur qui lie BIAT et la société UGFS-NA prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, de 0,1% HTVA, calculé sur la base de l'actif net, avec un minimum de 2 000 DT HTVA par année.

La charge de l'exercice s'élève à 3 365 DT TTC.

## **ARABIA SICAV**

### **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018**

#### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

##### **Etats Financiers Trimestriels Au 31 mars 2018**

En application de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné la composition des actifs d'« Arabia SICAV», tels que reflétés par ses états financiers pour le trimestre clos le 31 mars 2018, ci-joints.

Cet examen limité, effectué selon les normes admises en de telles circonstances par la profession, ne requiert pas la mise en œuvre de toutes les diligences qu'implique une mission de certification d'états financiers définitifs ; en conséquence, nous n'exprimons pas, sur la base de cet examen limité, d'opinion d'audit sur les états financiers trimestriels, ci-joints.

Les états financiers pour le trimestre clos le 31 mars 2018, sont établis sous la responsabilité du gestionnaire et dégagent au bilan des actifs nets d'un montant, de 5 792 477, dinars incluant des sommes distribuables négatives arrêtées à cette date à <10 971>, dinars et tels que certifiés par votre dépositaire.

Compte tenu de ce qui a été souligné ci-dessus nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints ne reflètent pas, conformément aux normes et principes comptables généralement admis, la composition et la situation réelle des actifs nets d'« Arabia Sicav » au 31 mars 2018.

#### **Paragraphe d'observations :**

Nous attirons l'attention sur la note 2-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par « Arabia Sicav » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Aussi, devons nous remarquer qu'au 31 mars 2018 les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 18.9% des actifs.

Tunis, le 02 mai 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Samia BELHADJ**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31/03/2018**  
(Exprimé en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>4 615 088</b>	<b>4 180 101</b>	<b>4 472 928</b>
<b>a-</b> Actions ,valeurs assimilées et droits rattachés	4 294 117	4 149 846	4 441 299
<b>b-</b> Obligations et valeurs assimilées	320 971	30 255	31 629
<b>c-</b> Autres valeurs	-	-	-
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>1 105 052</b>	<b>1 180 039</b>	<b>1 253 676</b>
<b>a-</b> Placements monétaires	-	496 591	-
<b>b-</b> Disponibilités	1 105 052	683 448	1 253 676
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>125 486</b>	<b>-</b>	<b>59 785</b>
<b>AC4- Autres actifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 845 626</b>	<b>5 360 140</b>	<b>5 786 389</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	13 217	6 746	10 864
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	39 932	53 291	106 986
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>53 150</b>	<b>60 037</b>	<b>117 851</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP1- Capital</b>	<b>5 748 727</b>	<b>5 248 267</b>	<b>5 613 774</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>	<b>43 750</b>	<b>51 835</b>	<b>54 765</b>
<b>a-</b> Sommes distribuables des exercices antérieurs	54 721	64 161	68
<b>b-</b> Sommes distribuables de l'exercice en cours	-10 971	- 12 326	54 696
<b>ACTIF NET</b>	<b>5 792 477</b>	<b>5 300 102</b>	<b>5 668 538</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>5 845 626</b>	<b>5 360 140</b>	<b>5 786 389</b>



**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 31/03/2018**  
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/03/2018</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/03/2017</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>3 949</b>	<b>514</b>	<b>111 786</b>
<b>a-</b> Dividendes	0	0	109 898
<b>b-</b> Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 949	514	1 888
<b>c-</b> Revenus des autres valeurs	-	-	-
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>8 118</b>	<b>9 264</b>	<b>42 696</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>12 067</b>	<b>9 778</b>	<b>154 482</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	<b>18 253</b>	<b>17 007</b>	<b>69 577</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>-6 186</b>	<b>-7 229</b>	<b>84 904</b>
<b>PR 3- Autres produits</b>	<b>3 904</b>	<b>4 392</b>	<b>10 302</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	<b>8 692</b>	<b>9 489</b>	<b>40 370</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-10 973</b>	<b>-12 326</b>	<b>54 837</b>
<b>PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>-140</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>-10 971</b>	<b>-12 326</b>	<b>54 696</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>140</b>
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>	<b>-17 261</b>	<b>1 232</b>	<b>255 616</b>
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>	<b>159 509</b>	<b>-161 015</b>	<b>-31 363</b>
<b>Frais de négociation de titres</b>	<b>-2 835</b>	<b>-3 637</b>	<b>-10 561</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>128 440</b>	<b>-175 747</b>	<b>268 528</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**ARRETE AU 31/03/2018**  
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/03/2018</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/03/2017</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>			
a- Resultat d 'Exploitation	-10 973	-12 326	54 837
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-17 261	1 232	255 616
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	159 509	-161 015	-31 363
d- Frais de négociation de titres	-2 835	-3 637	-10 561
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>			-64 092
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>			
<b>a- Souscriptions</b>			
_ Capital			
_ Régularisation des sommes non distribuables			
_ Régularisation des sommes distribuables			
_ Droits d'entrée			
<b>b- Rachats</b>			
_ Capital	-4 493		-11 583
_ Régularisation des sommes non distribuables	33		-24
_ Régularisation des sommes distribuables	-42		-141
_ Droit de sortie			
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>123 938</b>	<b>-175 747</b>	<b>192 689</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>			
a- en début de période	5 668 538	5 475 849	5 475 849
b- en fin de période	5 792 477	5 300 102	5 668 538
<b>AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u></b>			
a- en début de période	93 776	93 977	93 977
b- en fin de période	93 701	93 977	93 776
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>61,819</b>	<b>56,398</b>	<b>60,448</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>2,27%</b>	<b>-3,21%</b>	<b>4,91%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31 MARS 2018

### 1 REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2 PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/03/2018, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31/03/2018

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

#### 2-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Conformément aux normes Comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au cout amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le cout amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est approprié.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 mars 2018 au cout amorti compte tenue de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes , les Bons du Trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 »ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

#### **2-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2-5 CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**AC1 | Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à 4 615 088 DT contre 4 180 101 DT au 31/03/2017, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Val au 31/03/2018	% ACTIF	% Capital
<b>Actions, Valeurs Assimilées et droits rattachés</b>		<b>4 525 395</b>	<b>4 294 117</b>	<b>73,46%</b>	
<b><u>Actions et droits rattachés :</u></b>	<b><u>902 284</u></b>	<b><u>4 256 292</u></b>	<b><u>4 004 572</u></b>	<b><u>68,51%</u></b>	
ARTES	30 000	228 313	218 040	3,73%	0,08%
BH	7 000	152 618	151 207	2,59%	0,01%
BIAT	2 200	190 459	329 778	5,64%	0,01%
CEREALIS	55 000	227 351	272 800	4,67%	1,12%
CIMENT DE BIZERTE	137 850	787 544	270 186	4,62%	0,31%
MONOPROX	30 354	447 726	367 253	6,28%	0,15%
OTH	30 819	206 597	440 342	7,53%	0,06%
SAH	24 684	230 076	354 586	6,07%	0,05%
MEUBLE INTERIEUR	44 286	209 352	122 495	2,10%	0,96%
SANIMED	107 470	490 163	341 755	5,85%	0,87%
SFBT	5 000	87 272	118 195	2,02%	0,00%
SOMOCER	237 000	313 587	286 770	4,91%	0,58%
SOTEMAIL	64 595	155 603	93 663	1,60%	0,25%
SOTUVER	34 100	167 865	186 663	3,19%	0,13%
SOTUVER NG 2017	3 044	14 357	15 585	0,27%	0,01%
TELNET	18 882	108 525	163 235	2,79%	0,17%
TPR	70 000	238 883	272 020	4,65%	0,14%
<b><u>Titre OPCVM</u></b>	<b><u>935</u></b>	<b><u>269 104</u></b>	<b><u>289 544</u></b>	<b><u>4,95%</u></b>	
FCP IRADETT 100	675	9 104	10 047	0,17%	3,45%
FCP MOUASSASSET	260	260 000	279 498	4,78%	0,65%
<b>OBLIGATIONS DE SOCIETES :</b>	<b>3 500</b>	<b>320 000</b>	<b>320 971</b>	<b>5,49%</b>	
<b>ATB SUB 2017</b>	3 000	300 000	300 802	5,15%	0,60%
<b>ATL 2014/3</b>	500	20 000	20 170	0,35%	0,13%
<b>TOTAL</b>		<b>4 545 395</b>	<b>4 615 088</b>	<b>78,95%</b>	

**AC2 Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2018 à 1 105 052 DT contre 1 180 039 DT au 31-03-2017, et se détaille ainsi :

	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Certificats de dépôts ATB 5,36% 90j		496 591	
Disponibilités	1 105 052	683 448	1 253 676
<b>TOTAL</b>	<b>1 105 052</b>	<b>1 180 039</b>	<b>1 253 676</b>

**AC3 Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Vente Actions	125 486	0	59 785
Créance CDS Billets de trésorerie	215 000	243 333	226 667
Provision /créance CDS	-215 000	-243 333	-226 667
<b>TOTAL</b>	<b>125 486</b>	<b>0</b>	<b>59 785</b>

**PA1 Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
rémunération à payer au gestionnaire	5 862	5 292	4 964
rémunération à payer au dépositaire	7 355	1 455	5 900
<b>TOTAL</b>	<b>13 217</b>	<b>6 746</b>	<b>10 864</b>

**PA2 Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève à 39 932 DT au 31-03-2018 contre 53 291 DT au 31-03-2017 et se détaille ainsi :

	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
<b>Achat Actions</b>	0	11 500	61 935
<b>Frais transactions</b>	2 835	3 895	0
<b>redevance CMF</b>	493	448	421
<b>Honoraires Commissaires aux comptes</b>	3 510	3 510	14 235
<b>Frais publications</b>	692	795	597
<b>Jetons de présence</b>	15 579	15 579	12 497
<b>Retenue à la source</b>	2 179	1 619	1 460
<b>TCL</b>	366	66	150
<b>Contribution conjoncturelle</b>		1 192	
<b>Dividendes à payer</b>	14 556	14 556	14 556
<b>Divers</b>	- 277	130	1 136
<b>TOTAL</b>	<b>39 932</b>	<b>53 291</b>	<b>106 986</b>

<b>CP1</b>	<b>le capital</b>
------------	-------------------

Les mouvements sur le capital au cours du 1 er trimestre de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2017</b>	
<b>Montant</b>	5 613 774
<b>Nombre de titres</b>	93 776
<b>Nombre d'actionnaires</b>	23

<b>Souscriptions réalisées</b>	
<b>Montant</b>	0
<b>Nombre de titres émis</b>	0
<b>Nombre d'actionnaires nouveaux</b>	0

<b>Rachats effectués</b>	
<b>Montant</b>	-4 493
<b>Nombre de titres rachetés</b>	75
<b>Nombre d'actionnaires sortants</b>	1

<b>Autres effets s/capital</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</b>	159 509
<b>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</b>	-17 261
<b>Régularisation des sommes non distribuables</b>	33
<b>Frais de négociation de titre</b>	-2 835

<b>Capital au 31/03/2018</b>	
<b>Montant</b>	5 748 727
<b>Nombre de titres</b>	93 701
<b>Nombre d'actionnaires</b>	22

<b>CP2</b>	<b>Sommes distribuables</b>		
	<b>31/03/2018</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
Sommes distribuables de l'exercice en cours	- 10 971	- 12 326	54 696
Sommes distribuables des exercices antérieurs	54 721	64 161	68
<b>Sommes distribuables</b>	<b>43 750</b>	<b>51 835</b>	<b>54 765</b>

<b>PR1</b>	<b>Revenus du portefeuille-titres</b>
------------	---------------------------------------

Du 01-01-2018 au 31-03-2018, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 3 949 DT contre 514 DT du 01-01-2017 au 31-03-2017,

	<b>Du 01/01/2018 Au 31/03/2018</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 31/03/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 31/12/2017</b>
Revenus des Actions	0	0	109 898
Revenus des obligations	3 949	514	1 888
<b>TOTAL</b>	<b>3 949</b>	<b>514</b>	<b>111 786</b>

**PR2 Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 8 118 DT du 01-01-2018 au 31-03-2018 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenu des Certificats de dépôts	0	5 121	22 261
Intérêts sur comptes de dépôts	8 118	4 143	20 434
<b>TOTAL</b>	<b>8 118</b>	<b>9 264</b>	<b>42 696</b>

**PR3 AUTRES PRODUITS**

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-03-2018 à 215 000 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des Intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2018, ARABIA SICAV a perçu 3 904 DT d'intérêts.

CH1	Charges de gestion des Placements	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017	Du 01/01/2017
		Au 31/03/2018	Au 31/03/2017	Au 31/12/2017
<b>Rémunération du gestionnaire</b>				
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.				
<b>La rémunération de l'AFC</b>		<b>16 798</b>	<b>15 552</b>	<b>63 677</b>
<b>Rémunération du dépositaire</b>				
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 900 D TTC par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014				
<b>La rémunération de l'ATB</b>		<b>1 455</b>	<b>1 455</b>	<b>5900</b>
<b>TOTAL</b>		<b>18 253</b>	<b>17007</b>	<b>69577</b>

**CH2 AUTRES CHARGES**

Les autres charges se détaillent ainsi :

	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
<b>Désignation</b>			
Redevance CMF	1 412	1 318	5 396
Commissaire aux comptes	3 510	3 510	15 241
Publicité et publication	295	295	1 196
Services bancaires	7	7	33
Timbre fiscal	3	2	10
Jetons de présence	3 082	3 079	12 497
TCL	383	87	1 164
Contribution conjoncturelle		1 192	4 833
<b>TOTAL</b>	<b>8 692</b>	<b>9 489</b>	<b>40 370</b>



<b>4- AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Données par actions</b>			
Revenus des placements	0,129	0,104	1,647
Charges de gestion des placements	0,195	0,181	0,742
<b>Revenu net des placements</b>	<b>-0,066</b>	<b>-0,077</b>	<b>0,905</b>
Autres charges	0,093	0,101	0,430
Autres produits	0,042	0,047	0,110
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-0,117</b>	<b>-0,131</b>	<b>0,585</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	-0,001
<b>Sommes distribuables de la période</b>	<b>-0,117</b>	<b>-0,131</b>	<b>0,583</b>
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	0,001
Frais de négociation de titres	-0,030	-0,039	-0,113
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	-0,184	0,013	2,726
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,702	-1,713	-0,334
<b>Résultat net de la période</b>	<b>1,371</b>	<b>-1,870</b>	<b>2,864</b>

---

<b>Nombre d'Actions</b>	<b>93 701</b>	<b>93 977</b>	<b>93 776</b>
-------------------------	---------------	---------------	---------------

---

<b>Valeur liquidative</b>	<b>61,819</b>	<b>56,398</b>	<b>60,448</b>
---------------------------	---------------	---------------	---------------

---

# **TUNISO EMIRATIE SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018**

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2018**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2018, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 74.407.295 DT et un résultat de la période de 942.409 DT.

### **Introduction :**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 31 Mars 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

### **Etendue de l'examen :**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

### **Opinion :**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 31 Mars 2018, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Paragraphes d'observation :**

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Les emplois en titres émis et garantis par la « BTE » représentent au 31 Mars 2018, 10,25% du total actif de la « TES », se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placements collectifs.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces questions.

Tunis, le 30 avril 2018

**Le Commissaire aux comptes :**

**LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL**

**Chiheb GHANMI**

**BILAN**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<b>54 090 058</b>	<b>51 806 978</b>	<b>52 690 980</b>
Obligations et valeurs assimilées		50 886 692	49 283 879	49 523 215
Tires des Organismes de Placement Collectif		3 203 366	2 523 100	3 167 764
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>20 306 932</b>	<b>15 732 130</b>	<b>24 989 804</b>
Placements monétaires	5	17 262 802	15 067 632	21 939 613
Disponibilités		3 044 130	664 498	3 050 190
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<b>10 305</b>	<b>27 410</b>	<b>37 145</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>74 407 295</b>	<b>67 566 519</b>	<b>77 717 928</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	<b>75 813</b>	<b>67 539</b>	<b>81 090</b>
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	<b>62 092</b>	<b>109 025</b>	<b>271 326</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>137 906</b>	<b>176 564</b>	<b>352 415</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	<b>70 187 187</b>	<b>63 779 797</b>	<b>73 979 992</b>
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3 209 775	2 933 798	488
Sommes distribuables de l'exercice en cours		872 427	676 360	3 385 033
<b>ACTIF NET</b>		<b>74 269 390</b>	<b>67 389 955</b>	<b>77 365 512</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>74 407 295</b>	<b>67 566 519</b>	<b>77 717 928</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2018	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>662 981</b>	<b>629 566</b>	<b>2 722 395</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		662 981	629 566	2 631 052
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	0	91 343
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>348 725</b>	<b>204 471</b>	<b>1 050 439</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 011 706</b>	<b>834 037</b>	<b>3 772 834</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	<b>(75 813)</b>	<b>(67 539)</b>	<b>(286 722)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>935 893</b>	<b>766 498</b>	<b>3 486 112</b>
<b>Autres charges</b>	13	<b>(42 194)</b>	<b>(88 209)</b>	<b>(372 128)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>893 699</b>	<b>678 289</b>	<b>3 113 984</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(21 271)	(1 929)	271 049
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>872 427</b>	<b>676 360</b>	<b>3 385 033</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		21 271	1 929	(271 049)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		48 711	18 039	37 351
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	22 840	52 782
Frais de négociation de titres		0	0	0
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>942 409</b>	<b>719 167</b>	<b>3 204 117</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinar)

	période du 01/01/ au 31/03/2018	période du 01/01/ au 31/03/2017	période du 01/01/ au 31/12/2017
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>942 409</b>	<b>719 167</b>	<b>3 204 117</b>
Résultat d'exploitation	893 699	678 289	3 113 984
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	48 711	18 039	37 351
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0	22 840	52 782
Frais de négociation de titres	0	0	0
<b>DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 638 809)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(4 038 532)</b>	<b>557 922</b>	<b>9 687 339</b>
<b>Souscriptions</b>			
- Capital	9 149 755	7 187 541	79 590 653
- Régularisation des sommes non distribuables	3 457	2 094	50 893
- Régularisation des sommes distribuables	481 820	367 896	2 181 241
<b>Rachats</b>			
- Capital	(12 990 115)	(6 652 260)	(68 911 271)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 613)	(2 162)	(44 121)
- Régularisation des sommes distribuables	(678 836)	(345 187)	(3 180 056)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(3 096 123)</b>	<b>1 277 089</b>	<b>11 252 647</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	77 365 512	66 112 865	66 112 865
En fin de période	74 269 390	67 389 955	77 365 512
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>			
En début de période	740 790	633 713	633 713
En fin de période	702 335	639 080	740 790
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,746</b>	<b>105,448</b>	<b>104,436</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,25%</b>	<b>1,08%</b>	<b>4,51%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS» et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2018, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

### **3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société TUNISO EMIRATIE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.3 Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4 Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.



### 3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2018 à : 54.090.058 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>			<b>49 380 845</b>	<b>50 886 692</b>	<b>68,52%</b>	<b>1 505 847</b>
<b>Obligations</b>			<b>35 530 695</b>	<b>36 359 429</b>	<b>48,96%</b>	<b>828 734</b>
AB-2010_15A_31/08		5000	266 550	274 228	0,37%	7 678
AB -2010_15A_31/08		2000	106 620	109 691	0,15%	3 071
AB-S-2009_15A_30/09_A		15000	699 600	714 893	0,96%	15 293
AB-S-2009_15A_30/09_B		15000	699 600	716 974	0,97%	17 374
AB-S-2016-1_5A_21/11_A		20000	1 600 000	1 633 995	2,20%	33 995
AB-S-2016-1_7A_21/11_B		5000	500 000	510 767	0,69%	10 767
AB-S-2017-1_7A_30/04_C		5000	500 000	528 353	0,71%	28 353
AB-S-2017-1_7A_30_04_C		5000	500 000	528 353	0,71%	28 353
AIL 2014-1_5A_31/07		3000	120 000	124 685	0,17%	4 685
AIL 2015-1_7A_06/08_B		4300	430 000	447 608	0,60%	17 608
ATB2009-A2_10A_20/05		15000	375 000	390 495	0,53%	15 495
ATB2009-B2_20A_20/05		10000	799 900	832 587	1,12%	32 687
ATL2008_10A_22/08_F		5000	100 000	103 406	0,14%	3 406
ATL2008_10A_22/08_V		5000	100 000	103 318	0,14%	3 318
ATL 2013-2_7A_15/11_F		2000	120 000	122 594	0,17%	2 594
ATL2013-2_7A_15/11_F		5000	300 000	306 486	0,41%	6 486
ATL2014-1_5A_17/03_F		5000	100 000	100 240	0,13%	240
ATL2015-2_7A_25/02_C		10000	1 000 000	1 005 945	1,35%	5 945
ATL2015-1_7A_13/07_C		5000	500 000	522 539	0,70%	22 539
<b>ATL2014-3_7A_09/02_C</b>		5000	400 000	403 488	0,54%	3 488
ATL2016-1_7A_27/06_C		4000	400 000	418 889	0,56%	18 889
ATL2017-1_7A_15/03_C		5000	500 000	501 453	0,68%	1 453
ATL2017-2_7A_02/03_C		5000	500 000	502 614	0,68%	2 614

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentiel
ATL-S-2017_7A_16/10		3000	300 000	308 675	0,42%	8 675
ATL2017-2_5A_02/03_B		10000	1 000 000	1 005 234	1,35%	5 234
ATTIJARI BANK2015_7A_30/10_B		5000	500 000	512 575	0,69%	12 575
ATTIJARI BANK2017_5A_31/05_A		5000	500 000	527 653	0,71%	27 654
HL2015-2_7A_28/03_B		10000	1 000 000	1 000 688	1,35%	688
HL2015-1_7A_25/11_B		10000	1 000 000	1 022 046	1,38%	22 046
HL2016-1_5A_28/06		7000	560 000	586 009	0,79%	26 009
HL2017-2_7A_10/07_B		3000	300 000	313 678	0,42%	13 678
HL2017-2_7A_10_07_B		2000	200 000	209 119	0,28%	9 119
HL2017-3_7A_26_01_B		10000	1 000 000	1 011 753	1,36%	11 753
HL2017-3_5A_26_01_A		5000	500 000	505 699	0,68%	5 699
BH2009_15A_31/12_A		10000	538 000	544 714	0,73%	6 714
BH2016_5A_06/05_A		3000	240 000	252 846	0,34%	12 846
BTE2010_20A_17/09_B		20000	1 300 000	1 332 670	1,79%	32 670
BTE2011_7A_09/02_A		14500	290 000	292 240	0,39%	2 240
BTK2009-B_10A_26/02		5000	100 000	100 470	0,14%	470
BTK2009-C_15A_26/02		10000	466 400	468 628	0,63%	2 228
BTK2009-D_20A_26/02		5000	300 000	301 308	0,41%	1 308
BTK2012-1_7A_15/11		20000	571 500	582 311	0,78%	10 811
BTK 2012-1_7A_15/12		5000	142 875	145 578	0,20%	2 703
BTK 2014-1_7A_15/12_B		15000	1 200 000	1 220 966	1,64%	20 966
CHO2009_10A_19/11_V	BIAT	2000	50 000	50 933	0,07%	933
CIL2014-1_5A_15/07_F		5000	200 000	208 206	0,28%	8 206
CIL 2014-2_5A_30/01_F		5000	200 000	202 032	0,27%	2 032
CIL2014-2_5A_30/01_F		3000	120 000	121 219	0,16%	1 219
CIL 2014-1_5A_15/07_F		3000	120 000	124 924	0,17%	4 924
CIL2013-1_5A_06/12_F		5000	100 000	101 780	0,14%	1 780
CIL2015-1_5A_15/06_F		5000	300 000	314 587	0,42%	14 587
CIL2015-2_5A_30/10_F		10000	600 000	615 392	0,83%	15 392
CIL2016-1_5A_16/05_F		5000	400 000	421 041	0,57%	21 041
CIL2016-2_5A_15/02_F		2000	160 000	161 184	0,22%	1 184
CIL2016-2_5A_15/02_F		2000	160 000	161 184	0,22%	1 184
CIL2017-2_5A_15/03		3000	300 000	300 889	0,41%	889
ATTIJARI LEASING2016-2_5A_03/03_A		2000	160 000	160 778	0,22%	778
ATTIJARI LEASING2016-2_7A_03/03_C		3000	300 000	301 497	0,41%	1 497
MEUBX2015_7A_30/06_A	AMEN BANK	3000	300 000	314 195	0,42%	14 195
STB2008-2_16A_18/02		15000	656 250	660 177	0,89%	3 927
STB2010-1_10A_23/03_A		5000	100 000	100 124	0,13%	124

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
STB 2010-1_15A_23/03_B		2000	93 280	93 378	0,13%	98
STB2010-1_15A_23/03_B		3000	139 920	140 066	0,19%	146
TL2014-2_7A_15/12_B		10000	800 000	814 634	1,10%	14 634
TL2016-1_7A_05/04_B		10000	1 000 000	1 061 321	1,43%	61 321
TL-S-2016_7A_01/03_B		3000	300 000	301 600	0,41%	1 600
TL2017-1_7A_07/06_B		5000	500 000	525 473	0,71%	25 473
TL2017-2_7A_08/02_B		15000	1 500 000	1 514 019	2,04%	14 019
TL2018-1_7A_07/05_B		10000	1 000 000	1 005 572	1,35%	5 572
UIB-S-2016_5A_06/01_A		5000	400 000	405 515	0,55%	5 515
UIB2009-1C_20A_17/07		30000	1 800 000	1 859 545	2,50%	59 545
UIB2011-1B_20A_26/08		5000	350 000	360 536	0,49%	10 536
UIB2011-2_7A_30/01		20000	285 200	287 450	0,39%	2 250
UIB2011-1B_20A_26/08		5000	350 000	360 536	0,49%	10 536
<b>Bons du trésor assimilables</b>			<b>13 850 150</b>	<b>14 527 263</b>	<b>19,56%</b>	<b>677 113</b>
BTA 5,50% MARS 2019		500	514 000	502 658	0,68%	-11 342
BTA 5,60% AOUT 2022		7000	6 729 100	7 088 096	9,54%	358 996
BTA 5,75% JANVIER 2021		300	292 050	299 132	0,40%	7 082
BTA 6% AVRIL 2024		2000	1 933 600	2 049 208	2,76%	115 608
BTA 6,30% MARS 2026		500	458 500	464 710	0,63%	6 210
BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1300	1 257 850	1 296 066	1,75%	38 216
BTA 6,7% AVRIL 2028		2800	2 665 050	2 827 394	3,81%	162 344
<b>Titres OPCVM</b>			<b>3 154 585</b>	<b>3 203 366</b>	<b>4,31%</b>	<b>48 782</b>
<b>Actions des SICAV</b>			<b>3 154 585</b>	<b>3 203 366</b>	<b>4,31%</b>	<b>48 782</b>
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV		20655	2 111 395	2 146 075	2,89%	34 680
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV		6744	704 687	715 451	0,96%	10 763
SANADETT SICAV		3123	338 502	341 840	0,46%	3 338
<b>TOTAL</b>			<b>52 535 430</b>	<b>54 090 058</b>	<b>72,83%</b>	<b>1 554 629</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>					<b>72,69%</b>	

**NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :**

**5.1. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2018 à : 17.262.802 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% Actif net	Intérêts courus
<b>Billets de trésorerie avalisés</b>		<b>988 434</b>	<b>1 019 301</b>	<b>1,37%</b>	<b>30 868</b>
BIT_AUTO ECO_200_8.75%_27/04/18_170J	BTE	193 651	199 029	0,27%	5 378
BIT_SERVICOM_500_8%_24/06/18_680J	BTE	500 000	520 533	0,70%	20 533
BIT_SERVICOM_300_10%_05/04/18_80J	BTE	294 783	299 739	0,40%	4 957
<b>Certificats de dépôt</b>		<b>13 300 128</b>	<b>13 472 491</b>	<b>18%</b>	<b>172 363</b>
CD_BTE_1000_8%_06/04/2018_30J		994 702	999 117	1,35%	4 415
CD_BTE_2000_8%_15/04/2018_30J		1 989 404	1 995 055	2,69%	5 651
CD_BTE_500_7.80%_11/04/2018_40J		496 563	499 141	0,67%	2 578
CD_BTE_500_7.98%_17/05/18_170J		485 474	496 069	0,67%	10 595
CD_BTE_1000_7.98%_09/05/2018_170J		970 948	993 506	1,34%	22 558
CD_AB_2000_7.70%_06/04/2018_100J		1 966 494	1 998 325	2,69%	31 830
CD_BTK_2000_8.20%_10/04/2018_190J		1 933 628	1 996 856	2,69%	63 228
CD_HL_500_8.10%_10/04/2018_40J		496 432	499 197	0,67%	2 765
CD_ML_1000_8%_12/04/2018_90J		984 314	998 083	1,34%	13 769
CD_ML_1000_8.10%_07/04/2018_10J		998 204	998 922	1,34%	718
CD_ML_1000_8.10%_10/04/2018_50J		991 100	998 398	1,34%	7 298
CD_HL_1000_8.10%_02/04/2018_40J		992 864	999 822	1,35%	6 957
<b>Comptes à terme</b>		<b>2 700 000</b>	<b>2 771 009</b>	<b>3,73%</b>	<b>71 009</b>
BTE_1000_7.90%_01/04/18_180J		1 000 000	1 031 340	1,39%	31 340
BTE_500_7.90%_02/04/18_180J		500 000	515 497	0,69%	15 497
BTE_500_7.90%_11/04/18_180J		500 000	514 718	0,69%	14 718
BTE_700_7.80%_12/04/18_90J		700 000	709 454	0,96%	9 454
<b>Total</b>		<b>16 988 562</b>	<b>17 262 802</b>	<b>23,24%</b>	<b>274 240</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>23,20%</b>	

## 5.2. Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Mars 2018 une valeur comptable de 68.581.851 DT, soit 92.17% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur et/ou garant, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires		Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
ETAT	0	14 527 263	0	0	0	14 527 263	19,52%
AB	5 331 449	(1) 0	0	0	1 998 325	7 329 774	9,85%
AIL	572 293	0	0	0	0	572 293	0,77%
ATB	1 223 082	0	0	0	0	1 223 082	1,64%
ATL	5 404 881	0	0	0	0	5 404 881	7,26%
ATTIJARI BANK	1 040 229	0	0	0	0	1 040 229	1,40%
ATTIJARI LEASING	462 275	0	0	0	0	462 275	0,62%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	2 146 075	0	0	2 146 075	2,88%
BH	797 559	0	0	0	0	797 559	1,07%
BTE	1 624 910	0	0	1 019 301	(3) 4 982 888	7 627 100	10,25%
BTK	2 819 261	0	0	0	1 996 856	4 816 117	6,47%
BIAT	50 933	(2) 0	0	0	0	50 933	0,07%
ML	0	0	0	0	2 995 403	2 995 403	4,03%
CIL	2 893 621	0	0	0	0	2 893 621	3,89%
HL	4 648 993	0	0	0	1 499 019	6 148 011	8,26%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	0	0	715 451	0	0	715 451	0,96%
SANADETT SICAV	0	0	341 840	0	0	341 840	0,46%
STB	993 745	0	0	0	0	993 745	1,34%
TL	5 222 618	0	0	0	0	5 222 618	7,02%
UIB	3 273 581	0	0	0	0	3 273 581	4,40%
<b>Total</b>	<b>36 359 429</b>	<b>14 527 263</b>	<b>3 203 366</b>	<b>1 019 301</b>	<b>13 472 491</b>	<b>68 581 851</b>	<b>92,17%</b>

(1) Dont un emprunt obligataire d'une valeur de 314 195 DT émis par MEUBLATEX et garanti par l'AMEN BANK

(2) Emprunt obligataire émis par CHO et garanti par la BIAT

(3) Billet de trésorerie émis par SERVICOM et ECONOMIC AUTO SA et avalisé par la BTE

## NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à : 10.305 DT, contre : 27.410 DT au 31/03/2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	10 305	7 728	37 110
Retenues à la source / B.T.A	0	19 682	35
<b>Total</b>	<u><b>10 305</b></u>	<u><b>27 410</b></u>	<u><b>37 145</b></u>

## NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à : 75.813 DT, contre : 67.539 DT au 31/03/2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du dépositaire	1 233	1 230	5 000
Rémunération du distributeur	74 580	66 309	76 090
<b>Total</b>	<b><u>75 813</u></b>	<b><u>67 539</u></b>	<b><u>81 090</u></b>

## NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à : 62.092 DT, contre : 109.025 DT au 31/03/2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	15 363	16 261	11 172
Redevances du CMF	6 404	5 735	6 635
Rémunération du PDG	5 993	1 875	2 947
Rémunération du personnel	5 722	3 297	5 108
Loyer	620	620	1 750
Etat, taxes et versements assimilés	1 055	462	659
Contribution conjoncturelle	0	53 182	215 681
Publications et frais divers	3 463	1 499	2 612
Jetons de présence à payer	20 259	25 727	18 760
Dividendes à payer	1 563	1 159	1 753
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	(1 063)	(792)	(2 809)
Autres créditeurs (publicité)	<u>2 713</u>	<u>0</u>	<u>7 059</u>
<b>Total</b>	<b><u>62 092</u></b>	<b><u>109 025</u></b>	<b><u>271 326</u></b>

**NOTE 9 : CAPITAL**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2018, se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31/03/2018</b>
<u>Capital en début de période</u>	
Montant	73 979 992
Nombre de titres	740 790
Nombre d'actionnaires	477
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	9 149 755
Nombre de titres émis	91 620
Nombre d'actionnaires nouveaux	44
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(12 990 115)
Nombre de titres rachetés	130 075
Nombre d'actionnaires sortants	49
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	48 711
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	(1 155)
Frais de négociation de titres	0
<u>Capital en fin de période</u>	
Montant	70 187 187
Nombre de titres	702 335
Nombre d'actionnaires	472

**NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018 à : 662.981 DT contre :629.566 DT pour la même période de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 Au 31/03/2018	Période du 01/01 Au 31/03/2017	Période du 01/01 Au 31/12/2017
<b><u>Revenus des obligations</u></b>			
- Intérêts	493 781	440 584	1 852 259
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>			
- Intérêts des BTA et BTZC	169 200	188 982	778 793
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>			
- Dividendes	0	0	91 343
<b>TOTAL</b>	<b>662 981</b>	<b>629 566</b>	<b>2 722 395</b>

**NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018 à : 348.725 DT contre : 204.471 DT pour la même période de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 Au 31/03/2018	Période du 01/01 Au 31/03/2017	Période du 01/01 Au 31/12/2017
Intérêts des billets de trésorerie	24 079	15 469	72 216
Intérêts des comptes à terme	101 848	107 244	410 710
Intérêts des certificats de dépôt	211 086	73 698	525 386
Intérêts des dépôts à vue	11 713	8 060	42 126
<b>TOTAL</b>	<b>348 725</b>	<b>204 471</b>	<b>1 050 439</b>

**NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018 à : 75.813 DT contre : 67.539 DT pour la même période de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 Au 31/03/2018	Période du 01/01 Au 31/03/2017	Période du 01/01 Au 31/12/2017
Rémunération du dépositaire	1 233	1 230	5 000
Rémunération du distributeur	74 580	66 309	281 722
<b>TOTAL</b>	<b>75 813</b>	<b>67 539</b>	<b>286 722</b>



### NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018 à : 42.194 DT contre : 88.209 DT pour la même période de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 Au 31/03/2018	Période du 01/01 Au 31/03/2017	Période du 01/01 Au 31/12/2017
Honoraires du commissaire aux comptes	4 192	3 316	13 450
Redevances du CMF	18 645	16 577	70 428
Rémunération du PDG	3 046	3 046	12 353
Rémunération du personnel	3 815	3 255	15 813
Etat, taxes et versements assimilés	1 505	1 573	7 889
Loyer	370	370	1 500
Contribution conjoncturelle	0	53 182	215 681
Publications et frais divers	1 372	1 381	5 600
Jetons de présence	4 623	3 853	15 635
Maintenance logiciel BFI	1 746	1 657	6 720
Autres services extérieurs	168	0	0
Divers publicité (compagne)	2 713	0	7 059
<b>TOTAL</b>	<b>42 194</b>	<b>88 209</b>	<b>372 128</b>

### NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

#### **14.1 Rémunération du dépositaire**

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est fixée à 5,000 dinars TTC par an.

#### **14.2 Rémunération du distributeur**

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.